
U d'/of OTTAWA
39003002777901



HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME

ET DE

LA LIGUE EN BOURGOGNE

Par P. M. BAUDOUIN

INTRODUCTION



AUXERRE
IMPRIMERIE VOSGIEN ET THOMAS, RUE DE PARIS, 127

1878

INTRODUCTION

—

Le seizième siècle, presque dès ses premières années, vit se propager ces funestes doctrines qui ont été la source des discordes civiles de cette époque et qui sont encore le principe des révolutions modernes. Des sectaires impies prêchaient la révolte dans l'Eglise et attaquaient l'autorité dans ses premiers fondements en cherchant à ébranler le trône de Saint Pierre et à ravir le sceptre de la main de ses successeurs pour le briser et en disperser les débris aux révoltés. A ces tentatives ne devaient pas se borner leurs efforts ; la conséquence de leurs maximes les porta bientôt à s'en prendre aux institutions sociales et à tourner leurs armes contre tous les pouvoirs établis.

Leurs manœuvres valurent à la France un demi-siècle de désordres sanglants et de nombreuses années de délire.

J'entreprends de raconter, sur des documents puisés dans des archives publiques ou particulières de la province et pour la plupart inédits, ce qui se passa en Bourgogne pendant ces temps néfastes.

Toute circonscrite qu'elle soit dans les limites

d'une simple province, cette histoire se rattache trop étroitement à celle de la France entière, de toute la chrétienté même, pour que celui qui veut l'écrire puisse négliger de rappeler sommairement l'origine et les développements de cette immense révolution qui bouleversa le monde occidental et dont, après trois siècles écoulés, il ressent encore les tressaillements convulsifs.

Afin d'apprécier sainement les hommes de la réforme, leurs actes et les systèmes si variés qui leur ont survécu, remontons un peu dans l'histoire. Et d'abord, consacrons quelques lignes à résumer succinctement la décadence de l'esprit chrétien depuis le XIII[e] siècle jusqu'au XVI[e] ; viendront ensuite des aperçus sur l'histoire religieuse de la première moitié du XVI[e] siècle en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et dans les pays qui ont résisté avec bonheur aux innovations des hérétiques.

I

Décadence de l'esprit religieux

A l'époque où commence cette histoire, on était loin déjà du siècle de saint Louis ; de ce siècle d'unité catholique où les rivalités nationales et les ambitions personnelles qui, dans tous les temps, ont agité les peuples et les rois, se soumettaient à l'arbitrage des Souverains-Pontifes. Les rébellions sanguinaires et impies de Frédéric II, empereur d'Allemagne et roi de Sicile, qui avait lancé dans

l'Italie et dans les États de l'Église ses hordes de Sarrasins, n'avaient abouti qu'à faire successivement sortir de Rome les papes Grégoire IX et Innocent IV : le principe de l'autorité pontificale n'en était pas moins universellement reconnu et respecté, comme émanant de Dieu même.

Avant la fin du siècle, c'est un roi de France qui, à son tour, se montre hostile au pouvoir temporel des Pontifes romains. Philippe-le-Bel, reprenant le système d'oppression de l'empereur d'Allemagne, porte à ce pouvoir une atteinte funeste.

Sans parler de ses violencees sacriléges contre Boniface VIII, c'est lui qui, par un artificieux manége, contraignit le Saint-Siége à se transférer à Avignon.

Quoique cette ville n'appartînt pas alors à la France, par sa situation entre le Languedoc, le Dauphiné et la Provence, on pouvait la considérer comme une ville française, et les autres États catholiques de l'Europe pouvaient douter de l'impartialité des Papes qui l'habitaient. Les rois de France n'avaient-ils pas, en effet, toute facilité pour obtenir des concessions uniquement à leur avantage au détriment des autres pays catholiques?

Pendant les soixante-dix années que dura cette émigration, on ne fit élection que de papes français; le Sacré-Collége fut en majorité composé de prélats également français; néanmoins la liberté spirituelle de l'Église fut sauve. Ce n'est guère qu'au retour des Papes dans la Ville-Eternelle que l'on ressentit les tristes conséquences de la translation du Saint-Siége à Avignon.

Alors commença le grand schisme d'Occident qui donna le scandaleux spectacle d'antipapes opposés

aux Papes légitimes et de Conciles se proclamant supérieurs aux Papes; les anathématisant, les déposant, déclarant les fidèles relevés de toute obédience envers eux.

Toutes ces choses ne firent naturellement qu'augmenter le désordre qui cessa un instant, reprit le dessus un peu plus tard avec l'appui du roi de France Louis XII et disparut enfin sous le pontificat de Jules II (1512).

« On put respirer après l'orage, » pour nous servir des expressions poétiques d'un éminent écrivain, « mais les dévastations restaient profondément tracées sur toute la terre catholique; et qui pourra dire tout ce qui s'était brisé dans la tempête? » (1) L'autorité du chef de l'Église, du père commun des fidèles était toujours la même, mais de nombreux fils rebelles n'écoutaient plus sa voix. Le schisme avait eu pour effet de développer et d'exalter l'esprit d'indépendance inhérent à la nature humaine, et aussi de multiplier, à la faveur de l'anarchie régnante, les désordres qui s'étaient glissés dans la discipline et dans les mœurs du clergé. La réformation de ces abus fut dès lors l'objet de la préoccupation des Papes et des Conciles.

Sous le pontificat d'Eugène IV (1431-1437), le cardinal Julien, dit Bossuet au premier livre de ses Variations, représente déjà au Souverain-Pontife les désordres du clergé, principalement de celui d'Allemagne. Il prédit une immense « désolation dans l'ordre sacré », si l'on ne se hâte de la prévenir par la réformation des mœurs. « On rejettera, »

(1) H. de Riancey. — *Histoire du Monde.*

continue le grand cardinal, « la faute de tous ces « désordres sur la cour de Rome, qu'on regardera « comme la cause de tous les maux, » parce qu'elle aura négligé d'y apporter le remède nécessaire. La même nécessité est exposée tout particulièrement au Concile œcuménique de Latran, cinq ans avant les prédications de Luther dont nous parlerons plus loin.

Ce Concile s'ouvrit le 3 mars 1512. Le général des Augustins y prononca le discours d'ouverture et s'exprima ainsi sur les maux de l'Église :

«.... Peut-on voir aujourd'hui sans gémir et sans « verser des larmes de sang les désordres conti- « nuels et la corruption de ce siècle pervers, le « dérèglement monstrueux qui règne dans les « mœurs, l'ignorance, l'ambition, le libertinage, « l'impiété triompher dans le saint lieu d'où les « vices devraient être éternellement bannis ?.... « Contre ces maux, toute la république chrétienne « a recours à vous ; elle implore votre protection, « car il n'y a qu'un Concile qui puisse remédier au « déluge de misères qui l'inonde et la désole. » (1)

Il y a loin de la réforme demandée par le Concile à celle que prêchèrent les novateurs ; son but était de redresser les mœurs et les abus introduits par le temps dans l'administration de l'Église, tandis que ceux-ci s'en prenaient aux dogmes et à la foi, quoique ces dogmes fussent transmis sans altération à travers les siècles.

Déjà l'anarchie qui régnait dans le monde catholique avait donné libre carrière à ces hommes que l'orgueil ou les cris d'une conscience troublée pous-

(1) L'abbé Fleury.

sent trop souvent à s'affranchir des censures de l'Église en niant les droits divins de celle-ci, et en s'instituant ses réformateurs.

L'Angleterre avait été la première à en fournir l'exemple. Jean Wiclef, né en 1324, au village de Wickleff, dans le comté d'York, avait été élu, vers 1365, principal du collége de Cantorbéry, à Oxford. S'étant élevé contre les droits de la Tiare, il ne tarda pas à être révoqué par l'archevêque de Cantorbéry, qui saisit même les revenus de sa charge. Wiclef en appela au Saint-Siége; mais le Pape confirma sa révocation et la nomination de son successeur.

Enflammé de colère et de vengeance, Wiclef attaqua l'autorité pontificale au spirituel et au temporel, traitant le Pape de l'Antechrist : et, s'en prenant à Dieu, à l'Église et à ses dogmes, il s'égara jusqu'à d'horribles blasphèmes, aboutissant à cette déduction que *Dieu est par nécessité obligé d'obéir au Diable* (1), nia la transsubstantiation, la nécessité de la confession pour qui a la contrition, et enfin posa les bases des nouvelles maximes que Jean Huss, Luther et Calvin professèrent après lui. Ses enseignements attaquaient à la fois la religion, la morale et la société. Son système politique était une sorte de communisme. Cent mille pauvres à son appel s'étaient soulevés contre les riches et avaient partout répandu la terreur. Il fut condamné dans un concile de Londres, que le Pape Urbain VI approuva, forcé de quitter son professorat et enfin se retira à Luttervorth, où il mourut d'apoplexie, en 1384.

Protégé par le duc de Lancastre, dont il avait su

(1) Bossuet. — *Histoire des Variations.*

conquérir l'amitié, par l'Université d'Oxford qu'il avait soutenue contre les moines, par le Roi Edouard III, lui même, dont il avait défendu les prétentions contre le Pape, Wiclef avait vu ses disciples se multiplier d'une manière prodigieuse en Angleterre ; et l'un d'eux, un gentilhomme de Bohême, sorti de l'Université d'Oxford, ayant emporté les livres du professeur dans son pays, y fit naître une secte que l'on appela, du nom de son propagateur Huss, la secte des hussites.

Jean Huss était un prêtre indigne. A peine ordonné, il embrassa les doctrines de Wiclef et se mit à les professer en Bohême, en 1407. Il fut bientôt excommunié par le Pape Alexandre V, ce qui redoubla son ardeur impie. L'un de ses disciples, Jérôme de Prague, orateur, dit-on, d'un talent remarquable, qui avait pris ses grades de bachelier et de maître en théologie dans les Universités de Paris, d'Heidelberg, de Cologne et d'Oxford, vint lui offrir le concours de sa parole. L'un et l'autre furent appelés au Concile de Constance, pour rendre compte de leurs actes. Ils y soutinrent leurs erreurs avec une opiniâtreté que ne purent vaincre ni les exhortations, ni même les prières des Pères du Concile. Convaincus de prédications hérétiques, et d'excitation au mépris de l'Église et de ses dogmes, ils furent livrés comme tels aux juges séculiers et la peine du feu fut prononcée contre eux.

Leur supplice fut le signal d'une guerre civile, qui désola pendant de longues années la Bohême, la Moravie et une partie de la Pologne.

Un général d'armée aussi entreprenant que féroce et cruel, Jean Trocznou, dit Ziska, ainsi nommé

parce qu'il était borgne, se mit à la tête des Bohémiens révoltés. Il se forma une armée de quarante mille hommes, avec laquelle il s'empara de Prague, dont il massacra le Sénat et, dans plusieurs rencontres, défit les troupes impériales de Sigismond. Il parcourut en audacieux insurgé les provinces orientales de l'Allemagne, incendiant et ravageant, sur son passage, églises, couvents, monastères, châteaux, villages et villes mêmes. La religion servait de prétexte à cette guerre impie qui n'avait d'autre but que de satisfaire des ambitions personnelles. Vainqueur de Sigismond, Ziska allait être proclamé vice-roi de Bohême, lorsqu'il fut emporté par la peste, en 1424.

Cette mort n'arrêta pas les hussites, et, bien que divisés en plusieurs factions de dénominations diverses, ils continuèrent pendant de longues années encore à dévaster l'Allemagne. Le roi de Bohême, Georges Podiebrad, fut l'un de leurs derniers protecteurs. Ce roi fut déposé et excommunié le jour de Noël 1466, par le pape Paul II. La noblesse de Bohême élut pour son successeur Wladislas, fils d'un roi de Pologne. La voix solennelle des Souverains-Pontifes n'était pas encore entièrement étouffée.

Voici le tableau qu'Ænéas Silvius, alors légat du Saint-Siége à Prague, et qui devint plus tard le Pape Pie II, nous a laissé de ces novateurs :

« Ce fut un spectacle curieux et bien nouveau « pour nous, de voir ce peuple mal vêtu, misérable, « se donner mutuellement le nom de frères, croyant « rappeler par cette sordide communauté les mœurs « de la primitive Eglise. Ils prétendent que la « société doit fournir aux besoins de chacun de ses

« membres ; que les royautés et les supériorités,
« de quelque genre qu'elles puissent être, sont des
« abus, puisqu'un roi, à leurs yeux, n'est qu'un
« membre inutile destiné à profiter seul du travail
« de tous les frères. » (1)

Tels étaient les sentiments, sinon de la généralité, au moins de la partie turbulente des peuples dans laquelle se recrutèrent les prétendus réformateurs. Que l'on y joigne l'esprit de controverse religieuse qui est l'un des caractères de l'époque, on aura l'explication de l'ardeur avec laquelle des populations entières allaient entendre et applaudir des dogmatiseurs plus hypocrites que convaincus, qui s'étaient arrogé d'eux-mêmes la mission d'expliquer à leur façon les saintes Écritures. On vit accourir au pied de leurs chaires, dit Audin, « des moines
« apostats qui avaient jeté le capuchon pour obéir
« à de grossiers instincts, des religieuses échap-
« pées du couvent et qui attendaient l'époux qu'on
« leur avait promis, des électeurs qui sortaient de
« l'abbaye où ils avaient bu à grandes rasades le
« vin des presbytères catholiques, des chevaliers
« qui chassaient aux moines sur les grands che-
« mins, des docteurs en travail d'une nouvelle
« Jérusalem, des jurisconsultes qui voulaient ré-
« édifier la parole écrite, des juifs qui attendaient
« un Messie, des écoliers qui avaient brûlé en place
« publique Aristote et les décrétales, des paysans
« à qui pesait le joug de leurs seigneurs, de
« pauvres âmes à la recherche de la vérité. » (2).

(1) Æneas Silvius dans l'abbé Darras.

(2) Audin. — *Histoire de Calvin*, t. II, p. 481.

II

Commencement de la Réforme en Allemagne

Imbu de l'esprit envieux et haîneux de ce temps, Luther se donna la triste mission de l'exalter et de le faire croître encore jusqu'à l'accomplissement des prédictions menaçantes du cardinal Julien.

Luther était né d'une honnête famille de paysans saxons, le 10 novembre 1483 ou 1484. Il fut baptisé le lendemain et nommé Martin, du nom du saint dont on célèbre ce jour-là la fête. Le nom de son père était Hans Luder que Martin changea dans la suite en celui de Luther, parce que, dit Erasme, Luder en saxon signifie mauvais garnement. Peu après la naissance de Martin, Hans Luder abandonna la charrue pour aller dans la petite ville de Mansfeld prendre le marteau de mineur. Là, aidé de sa vertueuse femme et quelquefois du prieur ou du maître d'école de Mansfeld, il s'appliqua à élever chrétiennement sa nombreuse famille. Les progrès du jeune Martin furent rapides : à l'âge de quatorze ans, ses goûts le firent quitter le toit paternel pour aller à Magdebourg, puis à Eisenach commencer des études dont la charité publique faisait les frais. En 1501, l'aisance étant entrée dans la famille, son père, dit-il, « lui permit de fréquenter l'Université d'Erfurth où il put achever ses études scolastiques. » Quatre ans plus tard, il

avait pris ses grades en philosophie et promettait déjà un brillant avenir : mais il arriva qu'un de ses amis étant tombé à ses côtés frappé par la foudre, il en fut tellement terrifié qu'il ferma soudainement ses livres, renvoya à l'Université ses habits et ses insignes de maître-ès-arts et, croyant entendre la voix de cet ami lui crier de faire pénitence, il alla s'enfermer dans un couvent d'Augustins où on voulût bien le recevoir. En vain son père, ses amis, ses professeurs cherchèrent-ils à l'en arracher.

Les terreurs dont son imagination troublée était remplie le faisaient se regarder comme un grand pécheur, et, moins peut-être par amour de Dieu que par crainte de ses jugements, pour détourner la colère divine, il se livrait aux plus rudes mortifications. Par ses jeûnes, ses veilles, ses prières incessantes, il fit l'édification des religieux au milieu desquels il vivait, passant des heures entières, comme en extase, la face contre terre aux pieds des autels.

En 1507, il prononça ses vœux, et la même année fut ordonné prêtre, après avoir obtenu de son vieux père un consentement que celui-ci ne donna qu'en soupirant. « Fasse le ciel, » dit le pauvre vieillard, « que ceci ne soit pas un leurre du « démon. »

Sa piété s'accrut encore dans les devoirs de son nouvel état : on le voyait prier des heures entières, les yeux humides de larmes et fixés sur le Tabernacle. Cet excès de dévotion et les macérations auxquelles il soumettait son corps le firent tomber dans une sorte de marasme qui inspira des craintes pour ses jours. Un savant le représente usé, flétri

et tellement amaigri, qu'on eût pu compter ses côtes.

Comment d'une sainte perfection vers laquelle il semblait aspirer continuellement, le moine Martin tomba-t-il à l'apostasie, au schisme, à l'hérésie, à la révolte contre l'Église? Cette chute fut progressive.

Dès son noviciat, ses supérieurs avaient été frappés d'une tendance dominante à l'orgueil dans le jeune Martin. Ils essayèrent de la dompter par des travaux humiliants comme de balayer le dortoir et d'aller, un sac sur le dos, mendier publiquement. Martin eut un moment de révolte et appela de cette mesure disciplinaire à l'université de Wittemberg qui fit cesser l'épreuve.

Ces sentiments, si contraires à l'humilité d'un bon religieux, s'accrurent encore lorsqu'il reçut, à quelques mois de distance, et après son retour d'un voyage à Rome où il avait été envoyé pour affaires de la communauté, les titres de professeur à l'université de Wittemberg, de prédicateur de la ville et enfin d'inspecteur des couvents de son ordre. Ses sermons, disent les théologiens, laissent percer dès lors des germes d'indépendance contre l'autorité et de doctrines douteuses contre les œuvres de foi; et un religieux qui venait de l'entendre put s'écrier un jour : « Ce Père donnera de la « tablature aux docteurs et soulèvera de grandes « tempêtes. » Paroles prophétiques, qui ne devaient pas tarder à se réaliser.

Le Pape Léon X, qui s'était engagé à contribuer aux frais d'une expédition contre les mahométans et avait entrepris l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre, commencée par Jules II, eut recours,

pour ces grandes œuvres, aux aumônes des fidèles. Il leur ouvrait, en récompense, « le trésor des indulgences. » Le droit de les publier et de les distribuer fut déféré, pour l'Allemagne, à l'archevêque de Mayence et celui-ci choisit le dominicain Tetzel pour prédicateur. Jean Staupitz, supérieur des Augustins, jaloux de cette préférence, chargea Luther de combattre les quêteurs. Luther ne s'en tint pas à l'attaque du fait de la distribution, abusif ou non, qu'il appelait un scandaleux trafic; il s'en prit au dogme même de l'indulgence. « Que les « âmes, dit-il, soient délivrées du purgatoire par la « vertu de l'indulgence, c'est ce que je nie. » Et là-dessus il développe tout ce qui fait la base de son systême de justification par la foi sans les œuvres. « Il ne s'agissait encore que d'indulgences, « sujet en apparence léger, » dit un auteur avallonnais (1), « mais tous les points de religion se tien- « nent et sont enchaînés ensemble : en sorte que « Luther, après avoir nié les indulgences, dut, pour « parler conséquemment, nier ensuite et l'autorité « du Pape, et la vérité du purgatoire, et l'efficacité « des Sacrements, et la nécessité des œuvres satis- « factoires. »

Tels sont, en effet, les degrés que suit Luther jusqu'à l'abîme. Comme Satan, c'est l'orgueil qui l'entraîne à les descendre, sans lui permettre jamais d'en remonter un seul. De droite et de gauche, il attire à lui la plupart des princes de l'Allemagne, jaloux des possessions et des droits du clergé, en flattant leur ambition et leur avarice; les peuples,

(1) *Histoire des indulgences*, 1701, sans nom d'auteur : attribuée au chanoine Forestier.

en exaltant leur esprit d'indépendance et leur convoitise contre les riches et contre leurs seigneurs ; il ouvre à la luxure des voies libres que suivront des moines et des prêtres indignes dont il fera ses sectateurs.

On ose à peine parler de l'ignoble et scandaleux sermon sur le mariage qu'il prononça en 1522, dans la grande église de Wittemberg, pour faire appel aux passions brutales des uns et des autres, et par lequel il fait une nécessité de l'adultère : on peut en lire des extraits fort adoucis dans l'histoire des variations de Bossuet et dans celle de Luther, par Audin. Le cynisme des termes et de la proposition elle-même m'interdit de les reproduire, si ce n'est cependant en ce qui touche les vœux de continence dont il s'efforce de dégager les prêtres et les religieux des deux sexes. « Satan, dit-il, qui se fait « dans l'homme plus sage que Dieu, trouve des « personnes qui, à ses instigations, renoncent à « créer et à multiplier ; qui s'emprisonnent dans « des toiles d'araignée, c'est-à-dire des vœux et des « traditions humaines, qui s'enferrent dans des « chaînes pour forcer la nature, l'empêcher de « porter semence et de multiplier, au mépris de la « parole de Dieu : comme s'il dépendait de nous de « conserver la virginité, ainsi qu'un vêtement ou « un soulier. S'il ne fallait que des liens de fer ou « de diamant pour faire rebrousser la parole de « Dieu, j'aurais l'espoir de me munir de si bonnes « armures, que je changerais la femme en homme « et l'homme en pierre et en bois. » (1).

Si ces paroles eurent pour effet de faire ouvrir

(1) Audin. — *Histoire de Luther*, t. II, p. 22.

les portes de plus d'un couvent, comme se le proposait Luther, elles provoquèrent aussi le dégoût chez quelques hommes égarés et les firent rentrer dans la voie qu'ils avaient quittée. Staupitz qui, de supérieur de Luther, s'était en quelque sorte fait son disciple, fut de ce nombre. Il fit réparation à l'Église, retourna dans son couvent et devint plus tard abbé de Sainte-Brigitte, à Salzbourg.

Quelque temps après, joignant l'exemple à la parole, Luther, qui jusqu'alors avait été retenu par la crainte d'encourir la disgrâce du duc de Saxe, son protecteur, et de provoquer les railleries d'Erasme, se maria, le 14 juin 1525, à Catherine Bora, nonne enlevée de son couvent par un jeune Sénateur de Torgau. Érasme, informé de ce mariage, écrivit à ses amis d'Italie : « Luther vient de se « marier avec une fille de vingt-six ans, jolie et « bien faite, mais qui depuis quelque temps a « cessé d'être vestale. Les noces ont été célé- « brées sous d'heureux auspices ; car peu de jours « après les chants d'hyménée, la jeune fille est « accouchée. » (1)

Déjà en révolte ouverte contre l'Église, Luther avait brûlé, aux applaudissements du duc de Saxe et du landgrave de Hesse, la bulle d'excommunication que le Pape Léon X, après avoir usé de tous les moyens de douceur et de conciliation, s'était vu contraint de fulminer contre lui et contre ses adhérents ; et il s'était écrié du haut de la chaire : « J'ai fait brûler l'œuvre satanique du « Pape. Il vaudrait mieux que ce fût le Pape lui- « même, je veux dire le Siége pontifical... Tant que

(1) Audin. — *Histoire de Luther*, t. II, p. 261.

« j'aurai un souffle de vie dans la poitrine, je « crierai abomination sur Babylone ! »

Ses supérieurs effrayés de son exaltation, avaient essayé de l'apaiser et obtenu une promesse de rétractation et de soumission au Pape. Il les avait à peine quittés, que faisant preuve d'une rare duplicité, il écrivait à son ami Spalatin : « Je me « donnerai bien garde, dans ma lettre au Pape, de « traiter trop rudement le Siége pontifical ; mais « cependant je l'aspergerai de son sel. »

A l'anathème porté contre lui par l'Église, vinrent se joindre les condamnations unanimes des Universités auxquelles il avait fait appel ; et cependant, il n'en persista pas moins à présenter comme règles de foi, ses interprétations personnelles des livres sacrés.

Naturellement, la théorie du libre examen avait fait surgir une foule de docteurs improvisés qui avaient chacun sa doctrine. Luther, piqué du mépris que l'on faisait déjà de l'autorité spirituelle qu'il s'était arrogée autant que de la rivalité des nouveaux sectateurs, leur reprocha d'agir sans mission, comme s'ils n'avaient pas le même argument à lui opposer : et la scission persistant à progresser, il s'emporta jusqu'à dire : « Au reste, si vous « continuez à faire les choses par ces communes « délibérations, *je me dédirai sans hésiter de tout* « *ce que j'ai écrit ou enseigné : J'en ferai ma* « *rétractation*, et je vous laisserai-là. Tenez-le- « vous pour dit une bonne fois ; et après tout, quel « mal vous fera la messe papale ? » (1) Telle était la fermeté des croyances de cet homme qui se disait appelé de Dieu pour réformer l'Église !

(1) Bossuet. — *Histoire des Variations.*

Mélanchthon est l'un de ceux qui lui restèrent fidèles. Né le 16 février 1497, à Bretten, dans le bas Palatinat, d'un serrurier catholique et plein de foi, nommé Schwartzerde (1), il n'avait pas encore 22 ans, lorsqu'il fut appelé par l'Électeur Frédéric de Saxe à professer le grec dans l'Université de Wittemberg.

Le discours qu'il prononça peu après son arrivée, vers la fin d'août 1518, lui fit dès lors une réputation de lettré. Luther y entrevit des sentiments propres à favoriser ses projets de réforme, et offrit aussitôt son amitié au jeune professeur qui se laissa séduire et subjuguer pour la vie par le moine saxon.

Lui non plus n'eut pas des convictions religieuses tellement arrêtées, qu'à une épreuve suprême il ne les démentît pas. En 1529, il accompagnait l'électeur de Saxe, à la diète de Spire. Il profita du voyage pour aller au-delà du Rhin, voir à Bretten, sa mère malade et mourante. Celle-ci, tourmentée d'incertitude et de remords pour l'apostasie que son fils lui avait fait commettre, l'adjura, les mains jointes et « au nom du Dieu vivant » qui devait les juger l'un et l'autre, de la rassurer et de lui dire si elle pouvait mourir tranquille dans sa nouvelle religion. « Ma mère », lui répondit Mélanchthon, avec émotion, « la nouvelle doctrine est la plus commo-« de, l'autre est la plus sûre : retournez à la foi de « nos pères. » (2)

D'un caractère conciliant et modéré, il contint

(1) Le nom de Melanchthon est la traduction grecque de fils de Schwartzerde que lui donna Reuchlin.

(2) Audin. — *Histoire de Luther*, t. II, p. 448.

souvent Luther dans ses emportements; mais on ne lui reproche pas moins d'avoir conseillé le supplice des trois anabaptistes : Henri Krant, Just Muller, J. Peisker; et d'avoir écrit à Calvin, pour le féliciter du supplice de Servet. (1)

André Bodenstein, plus connu sous le nom de Carlstad, Carlostad ou Carolstadt, qu'il avait pris de sa ville natale, dans l'ancienne Franconie, était dans les ordres, professeur de théologie et doyen de la faculté de Wittemberg, lorsque Luther y entra comme professeur de philosophie. C'est de lui que celui-ci avait reçu le bonnet de docteur. Enthousiasmé de Luther et ébloui par son éloquence véhémente, il devint son disciple : mais bientôt jaloux des succès du maître et de sa popularité, il voulut comme lui faire secte, et ne tarda pas à le combattre.

Carlostad avait compté sans l'intolérance orgueilleuse du moine apostat. Celui-ci le fit chasser de Wittemberg pour avoir « méprisé son autorité et « voulu s'ériger en docteur. » (2). Réfugié à Orlemonde, dans la Thuringe, puis à Strasbourg et enfin à Bâle, il y prêcha successivement les doctrines anabaptistes et sacramentaires. En Suisse même Luther ne cessa de le poursuivre. « Le venin « de Carlostad, » écrivait-il en 1524, « s'est déjà « répandu fort loin : à Zurich, Zwingle, Léon de « Juda et plusieurs autres sont de son sentiment. » (3). Ce fut, dit Bossuet, le premier prêtre

(1) Audin. — *Histoire de Calvin.*

(2) Lettre de Luther dans Bossuet.

(3) Ruchat, t. I, 349.

de quelque réputation qui se maria. Il mourut à Bâle la veille de Noël 1541.

Jean Hausschein, qui avait aussi changé son nom et pris celui d'Œcolampade, était également dans les ordres. Il fut fait prêtre en 1522 et apostasia peu de temps après pour se marier. Il embrassa d'abord le parti de Luther, mais l'abandonna ensuite pour suivre celui de Carlostad et de Zwingle.

La discorde, la division, la défection sont déjà partout dans les rangs des luthériens, dont les doctrines comptent à peine cinq ou six ans d'existence. Après Carlostad et Œcolampade, dans la Franconie et la Suisse, et une foule d'autres plus ou moins obscurs, ce sont Munzer et Storck qui, dans la Souabe et la Thuringe, prêchent un second baptême combattu par cet autre sectaire Cellarius. Jean Bockelson (1) surnommé Jean de Leyde, du nom de sa patrie, embrasse leur doctrine, soulève la ville de Munster, s'y proclame roi et y établit en dogme la polygamie ; mais il en est chassé en 1535 et condamné au dernier supplice. Jean Mathieu l'avait précédé dans les troubles de la Westphalie et de Munster en particulier. Il fut tué à la première attaque dirigée contre lui pour la reprise de la ville.

A l'exemple de Jean de Leyde, David Georges proclame en Hollande la communauté des femmes. Nous n'entrerons pas dans le détail de leurs orgies et des révoltes aussi hideuses qu'insensées

(3) L'abbé Fleury le désigne sous le nom de Jean Becold. Florimont de Rœmond écrit Berold.

qui ensanglantèrent pendant plusieurs années la Hollande, les Pays-Bas et la Westphalie. Ces désordres étaient la conséquence logique des doctrines luthériennes. Les arguments fallacieux de Luther contre la suprématie pontificale s'étaient tournés contre lui ; et lorsque les Munzer, les Carlostad, les Bucer, les Bockelson et tous les soi-disant prophètes lui demandèrent ses titres et ses droits à faire prévaloir sur les leurs ses interprétations personnelles des saintes Écritures, ils ne faisaient que suivre ses préceptes. Luther avait donné l'exemple de l'insurrection en faisant appel aux convoitises, à l'orgueil, à la concupiscence des peuples pour attaquer de front toutes les institutions sociales par la parole et par les armes même. N'avait-il pas dit et écrit déjà : « Voici que Dieu livre les princes catho-
« liques à leur sens réprouvé ; il veut en finir avec
« eux et avec tous les princes de l'Eglise : leur
« règne est clos ; ils s'en vont descendre dans la
« tombe couverts de la haine du genre humain,
« princes, évêques, prêtres, moines, polissons sur
« polissons.... Princes, la main de Dieu est suspen-
« due sur vos têtes ; la contemption se répandra sur
« vous, vous mourrez, votre puissance fût-elle au-
« dessus de celle du Turc lui-même. Déjà votre
« récompense est arrivée ; on vous tient pour polis-
« sons et bélîtres : on vous juge d'après le rôle que
« vous jouez : le peuple vous connaît ; et ce châti-
« ment terrible que Dieu appelle le mépris, vous
« presse de tous côtés ; vous ne pourrez pas le
« détourner. Le peuple lassé ne peut plus suppor-
« ter votre tyrannie et votre iniquité. Dieu ne le
« veut pas. Le monde n'est plus le monde d'autre-

« fois, où vous chassiez aux hommes, ainsi qu'aux « bêtes fauves. » (1).

Dès lors, répondant à son appel, une partie des peuples de l'Allemagne lèvent l'étendard de la révolte : des couvents sont pillés, des châteaux brûlés, et Luther s'écrie, pour en faire porter la peine aux princes : « A vous la responsabilité de « ces tumultes et séditions, princes et seigneurs, « à vous surtout, évêques aveugles, prêtres insensés « et moines... Comment gouvernez-vous? Vous ne « savez que pressurer, déchirer et dépouiller, pour « soutenir votre pompe et votre pétulance. Le « peuple et le pauvre sont soûls de vous.

« Le glaive est levé sur vos têtes, et vous croyez « être si fortement assis sur votre siége que vous « ne puissiez être renversés. » (2).

A l'exemple de Luther, l'anabaptiste Pfeifer, moine apostat comme son maître, se présente en inspiré et jette à son tour à la foule cette provocation. « J'ai vu, dans mon sommeil, un nombre « prodigieux de rats qui allaient se jeter sur une « grange pour en dévorer les grains ! Princes, « vous êtes ces rats qui nous pillez ; magistrats, « vous êtes ces rats qui nous opprimez ; nobles, « vous êtes ces rats qui nous dévorez. Mais je me « suis élancé sur ces bestioles, j'en ai fait un grand « carnage. Aux armes donc ! hors de vos champs ! « Israël, à vos tentes ! Voici le jour du combat ; « tombent nos tyrans et leurs châteaux ! Un riche « butin nous attend, que nous apporterons aux « pieds du prophète qui le partagera entre nous. » (3)

(1) Audin. — *Histoire de Luther*, t. II, p. 91-92.
(2) Audin. — *Histoire de Luther*, t. II, p. 157.
(3) Audin. — *Mémoire de Luther*, t. II, p. 159.

C'est la même violence dans la bouche de Munzer. « Nous sommes tous enfants d'Adam; notre père « commun, c'est Dieu. Et voyez ce qu'ont fait les « grands! Ils ont refait, les maudits, l'œuvre de « Dieu, et créé des titres, des priviléges, des dis- « tinctions. A eux le pain blanc, à nous les rudes « travaux; à eux les beaux vêtements, à nous les « guenilles. La terre n'est-elle pas notre bien à « tous, notre héritage commun? et on nous les « ravit! » (1).

A ces provocations qui retentissent dans la Franconie, le Tyrol, le Palatinat, l'Alsace, la Lorraine, plus de trente mille paysans se soulèvent : leurs bandes sont grossies d'une foule d'aventuriers couverts de crimes qui cherchent l'impunité dans les troubles. Conduits par Munzer et par Carlostad, ils vont, le glaive d'une main, la torche de l'autre, d'églises en églises, de châteaux en châteaux, ne laissant derrière eux que des monceaux de cendres et des mares de sang.

Tant que les réformateurs ne s'étaient attaqués qu'à l'église, les princes d'Allemagne, pour la plupart, avaient applaudi ou laissé faire, pensant bénéficier des dépouilles du clergé chassé des couvents et des presbytères; seul, le duc Georges de Saxe avait protesté. Mais lorsqu'ils virent le flot révolutionnaire monter et les menacer eux-mêmes, ils firent inviter Luther à apaiser ces foules qu'il avait égarées. Alors le paysan saxon, devenu le moine apostat, l'insulteur grossier des têtes couronnées, qui n'avait plus besoin des bras du peuple pour satisfaire ses haines et son ambition, brise l'instru-

(1) Audin. — *Histoire de Luther*, t. I, p. 476.

ment qui a fait sa fortune, dans la crainte de le voir se tourner contre lui. Ses anciens disciples d'ailleurs, Carlostad et Munzer sont maintenant ses ennemis personnels. Courtisan sans vergogne, il s'écrie : « Allons, mes princes, aux armes ! frappez, « aux armes, percez ! Les temps sont venus, temps « merveilleux, où, avec du sang, un prince peut « gagner plus facilement le ciel, que nous avec des « prières. Frappez, percez, tuez en face ou par « derrière : car il n'est rien de plus diabolique « qu'un séditieux : c'est un chien enragé qui vous « mord, si vous ne l'abattez. » (1)

Paroles au moins inutiles, car déjà la noblesse était à cheval et écrasait les bandes de Munzer.

Dès la diète de Nuremberg (1524), où les luthériens se trouvèrent en majorité, le duc Wilhem, le duc Louis de Bavière et l'archiduc Ferdinand d'Autriche, réunis à Ratisbonne, avaient contracté une alliance pour la défense de la foi menacée ; le 6 juillet 1524, les archevêques et les évêques de Salzbourg, de Trente, de Bamberg, de Spire, de Strasbourg, de Constance, de Bâle, de Freisingen, de Passau, étaient venus se joindre à eux et offrir leur concours. Sans qu'ils fussent, tant s'en faut, compris dans cette alliance, le landgrave Philippe de Hesse, Henri, duc de Brunswick et Georges, duc de Saxe, sentirent la nécessité de sévir contre les révoltés. Avec des forces considérables, ils vinrent fondre sur eux à Mulhausen (15 mai 1525), et en firent un affreux carnage.

Munzer, couvert de sang et la poitrine brisée, s'était refugié à Franckhausen. Découvert par des

(1) Audin. — *Histoire de Luther*, t. II, p. 166.

soldats, il fut pris, jeté en prison et condamné à avoir la tête tranchée. En face de la mort et de l'éternité, il réfléchit, fit appeler un prêtre, abjura ses erreurs, déclara vouloir mourir en fils soumis et repentant de l'Église dont il avait si vivement combattu les doctrines et fut admis à recevoir la communion. Sur l'échafaud, il exhorta les princes et le peuple à rentrer au sein de l'Église catholique, récita les prières des agonisants; puis sa tête roula sous la hache du bourreau. (1)

La révolte des paysans vaincue, les complices de Munzer se refugièrent en Moravie et en Suisse, où ils fondèrent la secte des sacramentaires. D'autres avaient tenté de s'emparer de Vesoul, dans la Franche-Comté ; mais les habitants, avertis par des lettres de Marguerite de Parme, datées du 10 mai 1525, échappèrent à ce danger. (2)

Les évènements d'Allemagne avaient eu leur retentissement en France. Pendant que les princes Allemands se liguaient à Ratisbonne, le parlement de Paris, (mars 1524), rafraîchissait d'anciennes ordonnances pour le procès de « ceux qui se « trouvaient entachés de la doctrine luthérienne et « autres hérésies. » (3) L'année suivante, durant la captivité de François I[er], il rendit un arrêt de mort contre deux hérétiques qui furent brûlés, l'un en place de Grève, l'autre sur le parvis Notre-Dame.

(1) Voir Audin. — *Histoire de Luther*, l'abbé Darras, *Histoire abrégée de l'Église*, l'abbé Fleury, de Riancey, *Histoire du Monde.*

(2) Dom Grappin. Mémoires historiques.

(3) Dès 1519, la faculté théologique de Paris avait condamné les erreurs de Luther et de ses disciples.

On a parlé et l'on parle encore d'intolérance devant de tels exemples : et cependant, pour préserver les peuples de ces fausses maximes, source de tant de désordres et de calamités, les princes et les magistrats n'ont-ils pas le devoir, lorsque la voix de la persuasion n'est pas écoutée, de réduire par la force les propagateurs de ces erreurs pernicieuses? Les protestants eux-mêmes, observe Bossuet, reconnaissent « le droit qu'ont les princes chrétiens de se servir de la puissance du glaive, contre leurs sujets ennemis de l'Église et de la saine doctrine. » Mélanchthon, Bucer, Théodore de Bèze, n'ont-ils pas proclamé ce droit; Luther et Calvin n'en ont-ils pas usé et abusé?

La Prusse, entraînée par l'apostasie d'Albert de Brandebourg, grand-maître de l'Ordre Teutonique, et à son exemple, la Courlande et la Livonie embrassèrent aussi la réforme.

Franchissant la Baltique, l'hérésie alla encore s'offrir aux Scandinaves dans leurs montagnes de neige. Le luthéranisme avait pénétré dans la Suède, dès le court règne de Christian II, roi de Danemarck, qui s'était emparé de cet état par les armes et s'était fait couronner à Stockolm, au mois de novembre 1520; mais il en fut chassé en 1523, pour ses cruautés inouïes qui le firent surnommer le *Néron du Nord*. Son vainqueur, Gustave Wasa, acheva son œuvre par la faveur qu'il accorda aux idées nouvelles. Au commencement de l'année 1529, il convoqua à Orebo, dans la Néricie, une Assemblée générale qui établit définitivement le luthéranisme pour religion d'Etat. Ce changement ne se fit pas sans troubles. La Gothie se souleva pour le maintien de la religion

catholique, et ne put être soumise que par la force des armes.

En Danemarck, dès 1527, les États d'Odensée, décrétèrent également l'établissement des dogmes de Luther et condamnèrent le célibat des ordres religieux. Enfin, les Danois imposèrent leur religion nouvelle aux Islandais.

III

La Réforme en Suisse

En Suisse, la réforme était plus favorablement accueillie par une partie notable de la population, quoiqu'elle n'eût plus, comme en Allemagne, le puissant patronage de la noblesse. Si la réforme en Allemagne était une œuvre aristocratique, elle était toute démocratique en Suisse. Ici, ce sont des magistrats élus du suffrage universel qui demandent à une religion nouvelle de les affranchir non seulement des devoirs religieux si pesants pour les consciences chargées, mais encore de certains droits féodaux envers leurs barons et leurs évêques. Ils s'en prirent particulièrement aux terres de ces derniers et firent, dit le protestant Ruchat, « des réglements « pour les biens qui avaient été donnés à l'Eglise « *pour des usages superstitieux*, et pour la restitution de ces biens aux familles qui les avaient « légués, jusqu'à la quatrième génération. » (1)

(1) Ruchat, *Histoire de la réformation de la Suisse*, t. I, p. 193 et t. IV, p. 104.

Des treize cantons dont se composait alors la Confédération helvétique, sans y comprendre les pays alliés ou sujets, six abjurèrent le catholicisme. Devra-t-on s'en étonner, sachant que dans certains d'entre eux (Appenzell, Glacis, Zug, Uri, Underwald), les jeunes gens de seize et même de quatorze ans avaient droit de suffrage aux assemblées où se traitait la réformation de la religion et de la société ?

Ulrich Zwingle, nommé curé de Glaris à l'âge de vingt-deux ans, et qui apostasia quelques années plus tard pour se marier, jeta, dès l'année 1516, les premières semences de l'hérésie dans sa paroisse et le pays environnant. Ces semences germèrent lentement et mirent dix ou douze années à se développer. En 1528, au commencement du carême, des statues et des tableaux religieux furent jetés au feu dans plusieurs bourgs du canton. C'était le prélude des drames impies dont la Suisse allait être le théâtre.

L'agitation fut grande entre les catholiques défendant leur foi et les réformés cherchant à imposer leurs doctrines par le désordre et la force. On en vint aux mains et il y eut effusion de sang de part et d'autre dans plusieurs villes et villages. (1)

Après dix années de ministère, chassé de Glaris, selon Hartmann et Hunger que Ruchat traite d'imposteurs, Zwingle passa à Einsiedlen, gros bourg du canton de Schwitz. Là, se trouvait une abbaye de bénédictins visitée par de nombreux pèlerins

(1) Voir Ruchat, t. I, p. 7 et 323 ; t. II, p. 253-256 ; t. III, p. 66 ; t. IV, p. 177-179.

qui venaient y prier aux pieds d'une image miraculeuse de la Sainte Vierge; et il espérait recruter parmi ceux-ci un certain nombre de prosélytes. Mais ce fut en vain qu'il y prêcha contre les pèlerinages, les indulgences, les images, le purgatoire, le canton de Schwitz resta catholique.

De guerre lasse, il transporta sa chaire à Zurich et à Berne, où il entraîna le Sénat de ces deux cantons à interdire tout exercice de la religion catholique, à ouvrir les portes des couvents, à condamner le célibat des prêtres et des religieux.

Sa doctrine différait de celle de Luther en ce qu'elle niait la présence réelle et l'efficacité de la plupart des sacrements admis par le moine saxon, et n'était pas encore celle de Calvin que nous verrons plus tard professer la prédestination absolue et nier le libre arbitre.

Les deux sectaires se lançaient l'un à l'autre l'anathême. Luther avait banni Carlostad, son ancien professeur et ami, devenu l'allié de Zwingle, moins, selon Mélanchthon, « par zèle pour la vérité que par haine de son ancien disciple. » Carlostad était venu mourir de faim à Bâle, après avoir été successivement catholique, luthérien, anabaptiste, sacramentaire. Zwingle, au colloque de Marbourg (27 septembre 1528), avait traité Luther de misérable, parce que celui-ci avait refusé de s'allier avec lui.

Si l'esprit d'intolérance et de haine divisait de la sorte les apôtres de la réforme, que ne dut-il pas être et que ne fut-il pas à l'égard des catholiques?

Les magistrats de Zurich, après avoir, par un édit du mois d'avril 1525, aboli la messe dans la ville et dans le canton, avaient été jusqu'à refuser

aux catholiques d'avoir une église à eux : ceux de Bâle firent défense aux citoyens d'aller dans un autre canton remplir leurs devoirs religieux (1). Un édit de Berne (31 juillet 1531), tout en visant particulièrement les anabaptistes, imposait à tous les citoyens, sous peine de bannissement et même de noyade, d'assister aux offices des réformés. (2)

Ces vexations et ces oppressions tyranniques provoquaient à des represailles ; et tous ces blasphêmes de prêtres renégats, de réformateurs sans mission, ces tabernacles profanés, ces croix et ces autels renversés, toutes ces ruines enfin d'objets religieux brisés, lacérés, incendiés, demandaient une juste réparation. Les cantons catholîques devaient l'exiger. Une interdiction de commerce avec les habitants de ces cantons, résolue par les réformés dans une diète tenue à Zurich en 1531, fut le signal de la guerre. Elle fut fatale à ces derniers. Zwingle y perdit la vie dans la journée de Cappel ; et elle se termina par un traité déploré par le protestant Ruchat, sur ce ton larmoyant : « Il est « fâcheux, dit-il, pour les réformés qu'il leur ait « fallu un traité de paix, extorqué par la force, « pour leur apprendre les règles de la tolérance « chrétienne envers les erreurs, et la patience « envers les errans. » (3)

Les catholiques célébrèrent leur victoire par un pélerinage à Einsiedlen, où ils se rendirent à jeun pour rendre grâce à la Sainte Vierge de l'issue de leur entreprise. (4)

(1) Ruchat, t. IV, 160-164.
(2) Id. t. III, p. 281.
(3) Id. t. III, pr 345.
(4) Id. t. III, p. 482.

Au Sud-Ouest, le pays de Vaud, qui appartenait alors au duc de Savoie, était vivement agité par les prédications de Farel.

Guillaume Farel était fils d'un notaire de Gap, appelé Fareau. D'un caractère irascible et violent, il souleva souvent contre lui l'indignation de ses auditeurs et fut forcé plus d'une fois de prendre la fuite pour éviter leurs mauvais traitements. Œcolampade chercha en vain à le contenir et à le modérer; et Erasme, qu'il était allé voir à Bâle, pour discuter avec lui, écrivit à son sujet : « Je n'ai « jamais vu homme plus menteur, plus violent, « plus séditieux. » Son histoire pourrait fournir un chapitre à celle de la Suisse-Romande (1) : contentons-nous de le suivre seulement dans quelques-unes des localités qu'il parcourut pour y répandre sa doctrine.

Farel avait fait ses études à Paris et fut quelque temps régent au Collége du Cardinal Lemoine. Les maximes qu'il commençait a enseigner le firent distinguer par l'évêque de Meaux, Briçonnet, qui, partageant un peu ses idées, l'appela auprès de lui pour prêcher dans sa cathédrale. Mais bientôt, des poursuites commencées par le Parlement de Paris, obligèrent Briçonnet à se rétracter et Farel à s'expatrier. Il se retira d'abord dans sa province où il fit quelques prosélytes, puis se mit à parcourir en missionnaire plusieurs villes de l'Allemagne et de la Suisse. En 1523, on le trouve à Strasbourg, en commerce d'amitié avec Bucer et Capiton, à Wittemberg, en conférence avec Luther;

(1) Partie occidentale de la Suisse, ainsi désignée à cause du « patois welche ou romand » que l'on y parle, (Malte-Brun).

et peu après il se fait chasser de Bâle par les catholiques, malgré la protection des magistrats de cette ville (1).

L'appui du Sénat de Berne ne le mit pas à l'abri des insultes et des actes de violence que lui prodiguèrent les peuples d'Olon, où il fut battu par les femmes (2), de Neuchâtel, d'Aigle, de Morat, de Lausanne, de Vallangin. Il vit souvent se tourner contre lui les colères qu'il s'efforçait d'exciter contre Rome et contre les catholiques.

A Vallangin, il entra un jour dans une église pendant que l'on y célébrait la messe et monta en chaire avec l'intention de troubler et de faire cesser l'office : c'était au moment solennel où le prêtre présente le corps de Notre Seigneur à l'adoration des fidèles prosternés. Un de ses disciples, son compatriote, court en furieux à l'autel, se jette tout-à-coup sur l'officiant et lui arrache la sainte hostie en proférant d'horribles blasphêmes. Les assistants révoltés veulent se saisir, les uns de l'audacieux sacrilége, les autres du prédicant : le tocsin sonne à toutes les cloches, le tumulte est à son comble. Farel se sauve; mais il est pris « dans un chemin étroit près du château ». Assailli de coups de pierres et de bâtons, il est conduit tout meurtri dans un cachot de la ville. Sa détention ne fut pas de longue durée. Les autorités de Neuchâtel, servilement soumises à celles de Berne, le firent élargir et le recueillirent dans leur cité qui ne tarda pas à être menacée de semblables malheurs (3). L'église collégiale, entre autres, y fut

(1) Ruchat, t. I, p. 237.
(2) Id. t. II, p. 222-228.
(3) Id. t. III, p. 179-180.

souillée par de nombreuses profanations et les plaintes des catholiques n'obtinrent d'autre résultat que de faire intervenir, mais comme toujours en faveur des protestants, le Sénat de Berne. Le 4 novembre 1530, trois délégués de Berne convoquèrent une assemblée générale de la bourgeoisie de Neuchâtel qui proclama, sous leur pression, à une majorité de « 18 ou 19 voix », que « la messe ne serait plus célébrée dans la ville ». Déjà, douze jours auparavant, les hérétiques avaient gravé cette inscription qui existait encore dans l'église au commencement du siècle dernier, époque à laquelle Ruchat faisait imprimer son *Histoire de la réformation de la Suisse* : LE 23 OCTOBRE 1530, FUT ÔTÉE ET ABOLIE L'IDOLATRIE DE CÉANS, PAR LES BOURGEOIS.

Après le départ des députés, le gouverneur protesta et en appela à un scrutin plus libre; mais les Bernois s'y opposèrent et écrivirent au conseil de Neuchâtel de « réprimer les bourgeois catholiques », qui tenteraient de faire revenir le pays sur le vote du 4 novembre.

Ces ordres tyranniques mettaient le comble à l'exaspération du peuple, et, selon Ruchat, un complot d'extermination des hérétiques, dont l'exécution était projetée pour le jour de Noël, allait ensanglanter la ville, sans les mesures sévères qui furent prises par les Bernois et le firent avorter. (1)

Granson, Avenches, Payerne, Orbe eurent aussi leur temps d'épreuves, que ne put adoucir la catholique Fribourg, dominée qu'elle était elle-même par l'hérétique Berne, ennemie tellement acharnée du catholicisme qu'elle eût voulu partout l'anéantir.

(1) Ruchat, *loco citato.*

Le traité de paix de 1529, qui liait déjà ces deux villes, venait d'être rafraîchi pour les localités communes entre elles; mais dans des termes qui leur donnaient des droits bien inégaux. Tout en proclamant d'abord la liberté religieuse de chacun, il y était stipulé qu'en cas d'appel au suffrage universel, là où la majorité se prononcerait pour la réforme, tout exercice du culte catholique serait interdit, les biens des églises, les vases sacrés, « comme calices, ciboires, aubes, etc., » seraient vendus et le produit de la vente partagé entre les deux villes; là, au contraire, où le peuple se prononcerait pour le maintien de l'ancienne religion, les protestants n'en resteraient pas moins libres d'y prêcher publiquement et d'y officier à leur manière. (1) Les Bernois en usèrent largement.

Le dimanche des Rameaux 1531, « les ambassa-
« deurs de Berne et de Fribourg arrivèrent à Orbe,
« amenant avec eux un prédicant nommé Guillaume
« Pharel (Farel) «.... lequel, après que vespres
« furent dittes, avec audace présomptueuse, sans
« demander congé à personne, s'en alla mettre en
« chaire à l'Eglise pour prescher; et lors chascun
« le suivit, hommes et femmes et enfans qui tous
« et un chascun crioyent et siffloyent pour le
« destorber avec toute exclamation, l'appelant
« chien, mastin, hérétique, diable et autres injures,
« en sorte que l'on n'eust pas ouy Dieu tonner. » (2)

Le lendemain et les jours suivants, les mêmes scènes se renouvelèrent sur la place publique. Le Sénat de Berne adressa alors aux administrateurs

(1) Mémoires de Pierrefleur, p. 5, Ruchat, t. III, p. 20.
(2) Pierrefleur, p. 21.

d'Orbe un « mandement » portant sommation de donner « audience, puissance et faveur » à Farel. Le peuple, à la lecture de cet ordre et sans attendre la réponse des magistrats, se mit à crier : « Qu'il « s'en allast, que l'on n'avoit cure de luy ni de sa « prédication. »

La résistance du peuple enflamma la colère du grand conseil de Berne. Celui-ci condamna la ville d'Orbe à une amende de « deux cents escuz au « soleil, » et dénonça que sa volonté « estoit que « tout chef d'Ostel, hommes, femmes dussent aller « au sermon » de Farel, dont « le plus n'estoit « sinon de appeler aux prestres et à toutes gens « d'église, disant : ces brigands, ces larrons, ces « meurtriers. » (1) Les mêmes sommations faites aux religieuses de Sainte-Claire, forcèrent bientôt ces saintes femmes de s'expatrier et d'abandonner leur couvent à une garnison de luthériens. (2)

Cependant le peuple avait pris spontanément les armes, montant la garde à la porte des églises, escortant les processions et les convois d'enterrement, défendant les prêtres et les religieuses menacés.

Pour en terminer, le conseil d'Orbe convoqua une assemblée générale des habitants pour leur faire dire « si tous estoyent tousjours persistans en « ce bon vouloir, vivre et mourir en la saincte foy, « comme aviont fait leurs anciens péres, et avoir « la messe... Chacun leva le doigt en signe de ser- « ment, disant que tous vouloyent vivre et mourir « comme leurs anciens pères et suyvre leurs mœurs

(1) Pierrefleur, p. 33-36.
(2) Id. p. 63-65.

« et gestes... et que, si la bourse de la ville ne « pouvoit satisfaire (aux besoins du culte), que l'on « dusse emprunter, se soubmettait ledit peuple à « toutes tailles et gistes plustost que de perdre le « sainct service. » (1) Il en était de même à Granson, à Payerne et dans tout le canton de Fribourg.

De la part de la masse du peuple, l'opposition à l'introduction de la réforme était, on le voit, ferme, formelle, manifeste : malheureusement, cela n'empêcha pas que l'audace croissante des novateurs, la pression constante des Bernois ne finissent par l'emporter dans une grande partie du pays. Il fut fait des ordonnances qui fixaient dans les églises catholiques d'Orbe et de Granson, entre autres, les heures des sermons et des cérémonies des protestants.

Les autels furent presque partout renversés, les croix des carrefours et des cimetières brisées : il n'était épargné que celles où l'on voyait « *un diable peinté.* » (2)

Singulier et remarquable respect des protestants pour le patron des révoltés !

Arriva le temps où Genève entra en discussion avec le duc de Savoie. Les Bernois vendirent leur concours à la cité et profitèrent de cette alliance, ainsi que des discordes civiles dont elle était agitée, pour y envoyer Farel et Antoine Saulnier, son

(1) Pierrefleur, p. 53-54.

(2) Id. p. 42. — Ces croix n'étaient pas très-rares autrefois : dans son *Dictionnaire d'architecture*, M. Viollet-Leduc donne la description d'une croix de bronze que l'on voyait encore à Troyes sur la fin du dernier siècle. Cette croix était décorée, dit-il, de nombreuses figurines parmi lesquelles on distinguait Satan et Simon le magicien que les Troyens appelaient Simon Magut.

compatriote. Quelques personnes, « de vie dissolue, » avoue Ruchat, leur firent bon accueil; mais le conseil, tout en évitant de froisser ses nouveaux alliés, s'opposa à leurs prédications et les somma de sortir de la ville. Ils furent forcés de s'enfuir, poursuivis par le peuple qui ne voulait rien moins que les jeter dans le Rhône. (1).

Farel eut recours alors à un stratagème qu'il avait déjà employé à Aigle. Jetant les yeux sur un autre de ses compatriotes, Froment, dont « le nom n'avait point encore fait de bruit dans le monde », et qui pouvait être reçu sans défiance, il le fit se présenter à Genève comme médecin et maître d'école. Celui-ci réussit peu à peu à former un noyau de réformés qui, dès l'année suivante, était devenu assez fort pour donner de sérieuses inquiétudes. Les catholiques se liguèrent et sept cents d'entre eux complotèrent l'extermination des hérétiques. De part et d'autre on prit les armes ; mais après quelques jours d'émotion, ce soulèvement s'apaisa sans conflit, par l'entremise de négociants frambourgeois, alors à Genève pour leurs affaires (30 mars 1533).

Fribourg, engagée comme Berne dans l'alliance avec les Génevois, menaçait de se retirer, si ceux-ci ne mettaient fin aux progrès de l'hérésie. Le duc de Savoie, qui, de son côté, protégeait les catholiques de tout son pouvoir, avait bien obtenu des treize cantons réunis à Thonon, le 26 novembre 1534, de faire interdire Genève aux protestants; (2)

(1) Ruchat, t. IV, p. 301-307. — Audin, *Histoire de Calvin*, t. I, p. 201.

(2) Pierrefleur, p. 107.

mais son crédit était en baisse, et les complications politiques aidant, l'hérésie parvint à s'en faire ouvrir les portes. Farel, Froment et un jeune homme d'Orbe, nommé Viret, gagné aux idées nouvelles, y vinrent prêcher dans les tavernes, les églises leur étant fermées. Il y eut encore quelques tumultes sanglants, à la suite desquels les protestants obtinrent un temple pour les conférences de leurs prédicants, et la messe fut abolie. La voie était ouverte à Calvin.

Jean Calvin est né à Noyon, dans la Picardie, le 10 juillet 1509, d'un procureur fiscal nommé Claude Cauvin et de Jeanne Le Franc. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, un sien protecteur lui acheta, en 1521, la prébende de Notre-Dame de Gésine. En 1527, il fut pourvu de la cure de Marteville qu'il échangea plus tard contre celle de Pont-l'Évêque : cependant, il ne s'engagea pas dans les ordres au-delà de la tonsure. Après sa première éducation faite avec les fils de la famille de Mommor, il alla étudier à Paris, à Orléans, et à Bourges où il se lia avec Melchior Wolmar et Théodore de Bèze. Devenu homme, ce n'était qu'un cœur sec, orgueilleux, hargneux, vindicatif et cruel. Audin, dans son histoire, rapporte les sentiments qu'avaient de lui ses contemporains : « Mélanchthon lui reproche une morosité que rien ne peut fléchir ; Bucer, une maladie de médisance passée dans le sang, comme la rage dans le chien ; Papire Masson, un insatiable appétit d'orgueil et de sang sous un masque de modestie et de duplicité ; Baudouin, une suffisance intolérable dont tout le monde se plaint. » (1) Ses

(1) Audin. — *Histoire de Calvin*, t. II, p. 382-383.

doctrines ne sont pas moins haïssables que son caractère : elles sont la négation du dogme eucharistique et de la hiérarchie sacerdotale; elles proclament une prédestination absolue jusqu'à cet horrible blasphème renouvelé de nos jours par Proudhon : « Dieu, dit Calvin dans son institution chrétienne, en tirant ses créatures du néant, a une double volonté, sauver les uns et damner les autres; c'est donc lui qui nous stimule au péché, qui le veut, qui le prescrit. Quand il dirige sa voix sur les pécheurs, c'est pour qu'ils deviennent plus sourds; il allume la lumière, mais pour qu'ils soient rendus plus aveugles; il déploie sa doctrine, pour qu'ils soient plus rebelles; il offre le remède pour qu'ils ne soient pas guéris... Si Absalon souille la couche paternelle, c'est l'œuvre de Dieu. » (1)

En 1532, Calvin avait quitté l'Université de Bourges, était revenu à Paris et commençait à y dogmatiser secrètement devant une jeunesse avide de maximes faciles, qui venait l'entendre de nuit dans les caves ou dans l'arrière-boutique d'un marchand luthérien. Cependant la police veillait. Un novateur, Nicolas Cop, recteur de l'Université, ayant prononcé, le jour de la Toussaint, un discours préparé par Calvin, le Parlement commença des poursuites qui obligèrent Cop et Calvin de se sauver. Cop s'enfuit à Bâle, sa patrie; Calvin alla se réfugier dans la Saintonge auprès de Du Tillet, frère de l'évêque de Meaux et du greffier en chef du Parlement de Paris. Là, il composa de « courtes instructions en forme d'homélies pour les donner à

(1) H. de Riancey. — *Histoire du Monde*, t. X, p. 162.

lire à quelques curés, au milieu de leurs offices. » (1) Il se rendit ensuite à Nérac, auprès de la reine de Navarre, vers laquelle Jacques Lefèvre d'Estables, fugitif comme lui, avait déjà trouvé refuge. Réconcilié par Marguerite avec la Cour de France et avec l'Université, il reparut quelques instants à Paris, puis passa à Bâle où il fit imprimer son *Institutio christiana* qu'il eut l'audace de dédier à François Ier, alla à Ferrare fortifier la duchesse dans ses sentiments pour la *réforme* et enfin rentra une dernière fois en France, afin d'y vendre ses bénéfices et d'y régler ses affaires. Il avait, dit-on, l'intention de se fixer à Bâle ou à Strasbourg ; mais en passant par Genève, il fut retenu par Farel et Viret. C'était au mois d'août 1536 (2).

La guerre avait été malheureuse pour le duc de Savoie. Les Bernois s'étaient rendus maîtres de tout le pays de Vaud : ils faisaient outrager les prêtres, pillaient les églises d'Yverdun, de Lucens, de Lutry, de Villette, de Saint-Saphorin et de tout le bailliage de Lausanne qui luttait en désespéré pour le respect de sa foi. (3) Ils avaient convoqué à Lausanne une assemblée générale de « tous prestres, moines, « chastelains, officiers, gouverneurs des villes et « villages » du pays conquis, pour y disputer de matières religieuses; et ils en obtinrent la conclusion que tous ceux « qui ne voudraient tenir et vivre « en ladite réformation, devaient laisser et aban- « donner le pays » dans le délai de trois semai-

(1) Th. de Bèze, Ruchat, t. V, p. 616. — Audin. *Histoire de Calvin*, I, p. 67.

(2) Ruchat, t. V, p. 621.

(3) Ruchat, t. VI, p. 333-334.

nes (1). A Yverdun, ils avaient rendu une ordonnance interdisant « à tous leurs subjects d'aller à la « messe, de se confesser, de faire cérémonies ecclé- « siastiques ou s'y trouver », sous peine de dix florins d'amende pour les hommes et de cinq pour les femmes (2).

A Genève, les réglements portèrent sur l'exercice du nouveau culte et la réforme des mœurs. « On dé- « fendit les jeux de hasard, les jurements et blas- « phêmes, les danses, les chansons lascives, les far- « ces et les mascarades. On ordonna à tous les « particuliers de fréquenter les sermons et autres « exercices de piété, et de se retirer le soir dans « leurs logis à neuf heures, » le tout « sous de « grosses peines. » Enfin, on exigea de la bourgeoisie de s'engager « *par serment* à rejeter la doctrine de l'Église romaine, la messe et tout ce qui en dépend » (3).

Calvin ne s'était pas fait prier pour rester à Genève : on lui donnait, avec de beaux appointements, le double titre de prédicateur et de lecteur en théologie. Admis par le Conseil, il appesantit encore, autant qu'il lui fut possible, le joug de fer que, tremblants, subissaient lés Génevois. Il établit une inquisition à laquelle est loin d'être comparable l'inquisition espagnole et qui faisait de chaque citoyen un espion obligé, sous les peines les plus sévères, de dénoncer pères, frères ou amis ne partageant pas les sentiments des réformateurs. Pour les raisons les plus futiles, il faisait condamner à des

(1) Mém. de Pierrefleur, p. 166.

(2) Mém. de Pierrefleur, p. 160.

(3) Ruchat, t. V. p. 588.

peines infamantes quiconque semblait faire mépris de ses ordonnances tyranniques : et le Sénat obéissait! Un jour, c'est une jeune « épouse sortie le dimanche avec les cheveux plus abattus qu'il ne se doit faire :... on la fait mettre en prison avec les dames qui l'ont menée et celle qui l'a coiffée. » Une autre fois, c'est un jeune homme que l'on attache au pilori, parce qu'on l'a trouvé nanti d'un jeu de cartes (1). Porter « des souliers à la mode de Berne, » était encore un délit punissable de prison.

Ces actes de la plus hideuse intolérance et bien d'autres semblables épuisèrent la patience du peuple jusque-là courbé par la crainte sous le poids d'une pareille oppression : il secoua sa torpeur et puisa de nouvelles forces dans son désespoir même, pour mettre fin à la tyrannie protestante. Le jour de Pâques 1538 (2), vers le temps où l'assemblée de Lausanne venait de décréter l'abolition de toutes les fêtes, ne conservant que le dimanche, les ministres trouvèrent le peuple ameuté sur la place publique et criant, avec une colère menaçante : « Au diable les ministres et leurs excommunications; « nous n'en voulons plus! » Calvin s'enfuit à Strasbourg, Farel se sauve à Bâle et Viret à Lausanne.

Suivant le précepte des doctrines luthériennes, « qu'un prédicant est un homme à qui la femme est plus nécessaire que le pain quotidien » (3), les trois

(1) Tiré des registres de la république à la date du 20 mai 1537, par Audin. *Histoire de Calvin*, t. I, p. 292-293.

(2) Mém. de Pierrefleur.

(3) *Prœdicans lutheranus est vir, uxore magis necessariâ instructus quam pane quotidiano.* — Laurentius Forer, cité par Weislinger et par Audin, *Histoire de Calvin*, t. 1, p. 359.

ministres expulsés s'engagèrent, la même année 1538, dans les liens du mariage. Calvin épousa à Strasbourg la veuve d'un anabaptiste, nommée Odette de Bure; Pierre Viret se maria à Élisabeth Turtaz d'Orbe; et Guillaume Farel, âgé de 69 ans, déjà le dos courbé, la barbe et les cheveux blancs comme neige, prit pour femme Marie Torel de Rouen, bannie de la ville pour son esprit réformateur.

Le départ des ministres avait laissé Genève dans l'agitation. Les politiques et les *prudents*, sous l'intimidation des seigneurs de Berne, faisaient en vain entendre leurs voix en faveur des « brouillons » exilés : ils s'efforçaient en vain d'exposer les conséquences d'une rupture avec leurs alliés : le peuple, quoique divisé au point de vue de la politique, restait inébranlable dans ses sentiments hostiles aux ennemis de sa foi. Plusieurs fois il y eut dans les rues des rixes sanglantes, « des morts et des bles-« sés. Les uns vouloyent estre subjects aux sei-« gneurs de Berne, les autres au roy de France, « autres à l'Empereur, autres au duc de Savoye, « et les autres ne vouloyent point avoir de seigneurs, « mais vouloyent estre seigneurs d'eux-mesmes, « comme sont encore de présent » (1).

Le Sénat crut tout apaiser en rappelant « le « grand et savant docteur. » Calvin affectait une certaine hésitation : on lui offrit un traitement double de celui que Luther touchait de l'électeur de Saxe : cinq cents florins par an, douze coupes de blé, deux tonnes de vin, et une maison avec jardin, dans une situation des plus agréables (2).

(1) Mém. de Pierrefleur.

(2) Picot, cité par Audin. I. p. 537.

Pour donner à son retour une certaine solennité, on lui envoya un « hérault de cheval, » une voiture pour sa femme et un fourgon pour transporter son ménage. Malgré cet apparat, le peuple resta froid, » ne se transporta pas sur son passage, ne fit en-« tendre aucun cri de joie, ne témoigna ni surprise, « ni allégresse. »

Calvin se vengea de l'antipathie manifestée par la population en remettant en vigueur les réglements rigoureux dont l'exécution avait soulevé l'indignation populaire et l'avait fait chasser de Genève trois ans auparavant. Sa nouvelle législation ordonnait « de manger de la viande le vendredi « et le samedi, sous peine de prison; » portait « défense aux hommes de danser avec des femmes, « de faire des chausses et pourpoints chaplés, ni « iceux porter doresnavant, sous peine de soixante « sols; » réglait le nombre des mets à la table des riches (1).

Il avait gagné par l'insistance suppliante du gouvernement pour le faire rentrer à Genève, un ascendant tel que le Sénat adoptait et sanctionnait sans résistance toutes ses propositions. C'est encore ainsi qu'il institua, sous la dénomination de consistoire, une sorte de tribunal composé mi-partie d'ecclésiastiques protestants et de laïques dits *anciens* (2) et chargé de contrôler les actes

(1) Audin. *Histoire de Calvin*, t. II, p. 194, 143, 181.

(2) La constitution de l'église Génevoise règle ainsi l'ordre ecclésiastique : le ministre ou pasteur, le docteur, l'ancien, le diacre. Le pasteur confère les sacrements ; le docteur donne des instructions orales ; les anciens veillent sur les mœurs, ils sont à la fois inquisiteurs et délateurs ; les diacres prennent soin des malades et des pauvres, et distribuent des aumônes régulières. — Audin.

et les mœurs publics ou cachés de chaque citoyen. Ce tribunal s'assemblait tous les jeudis, appelait les pécheurs à sa barre, les jugeait et les condamnait ou les faisait condamner par le Conseil à des peines plus ou moins dures, selon la nature ou le degré du délit moral dénoncé par les *anciens*. Les registres de l'État sont remplis de condamnations prononcées par ce tribunal pour infractions aux réglements et aux lois de Calvin. Condamnation à l'exil pour quiconque restait une année sans participer à la cène ou n'assistait pas aux prônes; condamnation à la prison contre qui plaisantait de Calvin ou d'autres ministres; condamnation au feu contre les sorciers et magiciens; à la noyade dans le Rhône contre les adultères. On vit le conseil des deux cents reviser sur appel un jugement du petit conseil qui n'avait prononcé que la peine du fouet contre un adultère et lui appliquer celle de mort; et un nommé Michel-Pierre Roseti, SOUPÇONNÉ *de paillardise*, être mis en prison. Dans l'espace de soixante ans, cent cinquante individus furent brûlés pour crime de magie (1).

Chassé une première fois de Genève, Calvin faillit payer de sa vie tant d'ordres despotiques et tyranniques. Le supplice de Gruet (juillet 1547) qui avait affiché sur la chaire de Saint-Pierre un placard en patois savoyard sur lequel on lisait :.... « Après « qu'on a prou endura, on se revange; » le bannissement du médecin Bolsec qui avait émis des idées contraires à celles de Calvin sur la prédestination; la peine humiliante infligée au conseiller Pierre Ameaux qui avait, à table, aigrement raillé

(1) Audin. — *Histoire de Calvin*, t. II, p. 128, 180, 133.

le réformateur; la dégradation du capitaine général Amy Perrin, dont celui-ci demandait la tête parce qu'il ne cessait de l'appeler « caffard, » et dont la fille s'habillait à la mode de Berne et dansait malgré les ordonnances, toutes ces causes réunies avaient en ville soulevé des tempêtes. Le peuple ameuté criait : « à bas Calvin! à bas les réfugiés! « mort aux ministres! » Dans la salle du conseil, le tumulte n'était pas moindre, le sang allait couler. Calvin, prenant par le bras un conseiller qu'il entraîne pour s'en servir de protecteur, se présente aux insurgés, leur adresse quelques mots et apaise la foule qui finit par s'écouler en silence : des arrestations parmi les plus opiniâtres firent le reste.

L'italien Gentilis fut condamné à mort pour avoir contredit Calvin au sujet de ses doctrines impies sur la Sainte Trinité (1), et l'espagnol Servet subit le supplice du feu pour avoir fait de ces mêmes doctrines, la base de son enseignement anti-trinitaire.

Michel Servet, médecin Aragonais, avait connu Calvin à Paris (2) : il resta pendant un temps en commerce d'amitié avec le réformateur; mais lorsqu'il voulut aussi développer ses opinions personnelles, il se brouilla non seulement avec lui, mais encore avec Œcolampade et Bucer. Ce fut surtout la réfutation ironique qu'il fit des doctrines calvinistes qui lui valut l'inimitié, la haine implacable de son ancien ami. Dès 1546, Calvin écrivait à Farel : « Servet promet de venir ici, si je l'agrée;

(1) Sa peine fut commuée à Genève en celle de l'exil, mais il alla plus tard mourir sur l'échafaud, à Berne.

(2) Théod. de Bèze. — *Histoire ecclésiastique.*

« mais je ne veux point engager ma parole, car s'il « vient, et si mon autorité est considérée, je ne « permettrai point qu'il en échappe vivant (1).

Servet vint se livrer à lui. Il s'était échappé des prisons de Vienne, en Dauphiné, où Calvin, au moyen de délations occultes et de lettres qu'il avait fait écrire au lieutenant catholique, était parvenu à le faire enfermer. Il fuyait en tremblant vers les états Napolitains avec le projet de s'y fixer comme médecin. Dans la crainte d'être découvert, il cheminait avec précaution et sans demander son chemin; ce qui fit qu'après trois mois de marche, et après de nombreux détours, il se trouva le 15 juillet 1553 à Genève, où il se tint encore caché jusqu'au 13 août. Il se disposait à remonter le lac en bateau aussi loin que possible pour prendre ensuite la route de Zurich, lorsqu'il fut découvert par les espions de Calvin.

Le voilà de nouveau conduit en prison sous l'inculpation d'un crime d'hérésie commis en dehors du pays où il allait être jugé. Calvin tenait sa proie ; et, pour qu'elle ne pût lui échapper, il se fit lui-même inquisiteur. Il a bourré le dossier de l'anti-trinitaire, de lettres autographes, d'opuscules imprimés, de feuilles volantes, les unes sans nom d'auteurs, les autres sous les pseudonymes de Villeneuve ou de Revès. Après de longs débats, dans lesquels cer-

(1) *Si mihi placeat hùc se venturum recipit. Sed nolo fidem meam interponere* ; *nam si venerit, modo valeat mea authoritas, vivum exire nunquam patiar.* — Cette lettre parut d'abord controuvée à quelques-uns ; mais Varillas, Grotius, Ullembogoert en avaient eu connaissance, et enfin Audin parvint à la retrouver à la Bibliothèque nationale sous le n° 101-102 de la collection Dupuy. — Audin, *Histoire de Calvin*, t. II, p. 326.

tains juges, comme Amy Perrin, demandèrent vainement à se dessaisir de l'affaire et à la renvoyer au conseil des deux cents, une sentence capitale par le feu fut prononcée contre le malheureux accusé.

Le 26 octobre, Servet monta sur le bûcher dressé pour assouvir la haine et la vengeance de Calvin. Celui-ci voulut encore jouir des horreurs du supplice : il resta à sa fenêtre ouverte jusqu'au moment où, après les plus atroces souffrances, le corps de Servet fut réduit en cendres.

Le peuple de Genève, naguère si énergique pour la défense de sa foi et de ses libertés, atterré par tant de cruautés, finit par courber la tête sous le joug de ses nouveaux tyrans. Il se soumit quoique *frémissant* à leurs règles despotiques.

La croix était bannie des églises, le culte de la sainte Vierge et celui de tous les saints abolis; toute espèce de symbole catholique détruit. La *Réforme* était accomplie.

Un protestant, il y a quelques années, a formulé, dans ces termes, son jugement sur le réformateur : « Calvin renversa tout ce qu'il y avait de bon et d'honorable pour *l'humanité* dans la réformation des Génevois, et établit le régime de l'intolérance la plus féroce, des superstitions les plus grossières, des dogmes les plus impies. Il en vint à bout d'abord par l'astuce, ensuite par force, menaçant le conseil lui-même de tous les satellites dont il était entouré, quand les magistrats voulaient essayer de faire prévaloir les lois contre son autorité usurpée. » (1).

(1) Galliffe dans Audin. — *Histoire de Calvin*, II, 126.

Enfin, le 27 mai 1564, le *Saint* fondateur du protestantisme à Genève, « usé par une maladie hon-« teuse, mourut en désespéré, marque de la colère « de Dieu. » (1) La nature de sa maladie infâme ne fut un secret pour personne, quelque précaution que l'on prît de soustraire son corps aux regards des visiteurs et de l'ensevelir à la hâte. Un de ses disciples, Jean Harennius, témoin de sa mort, a confirmé ces bruits par les mots que nous venons de citer.

IV

Le Schisme et l'Hérésie en Angleterre

Pendant que la réforme s'opérait en Suisse par le peuple ou ses délégués, qu'elle s'imposait en Allemagne par les « gantelets de fer, » protecteurs de Luther et de ses disciples, elle se présentait en Angleterre sous les auspices de la royauté.

O mystère insondable des desseins de Dieu! n'est-ce pas pour une épuration parfaite de la chrétienté que la terrible épreuve embrasse tous les rangs de la société et qu'elle dure encore, malgré les enseignements que l'histoire nous donne sur l'origine et les tendances du protestantisme et sur la valeur des

(1) *Calvinus in desesperatione finiens vitam obiit turpissimo et fœdissimo morbo quem Deus rebellibus et maledictis comminatus est, prius excruciatus et consumptus, quod ego verissime attestari audeo qui funestum et tragicum illius exitum et exitium his meis oculis præsens aspexi. — Joann. Harennius*, dans Audin, t. II, p. 473.

hommes qui se sont faits ses propagateurs, dans les nombreux systèmes sortis de leur imagination ou favorables à leurs penchants?

Avant de discuter les dogmes sacrés, l'Angleterre commença par se séparer de l'Église romaine. Le schisme devait fatalement la conduire à une complète apostasie. Pendant ces deux phases de la révolution religieuse, son sol fut rougi du sang de nombreux martyrs, au point d'arracher cet aveu à la plume d'un protestant d'outre-Manche : « La « proclamation des principes de la réforme a été le « signal de l'irruption en Angleterre d'une foule de « religions et de sectes différentes, avec l'immora- « lité et les vices de tout genre, les haines et les « discordes perpétuelles, résultat inévitable et néces- « saire de l'anarchie religieuse. » (1).

C'est à l'un de ses rois, d'abord catholique, qu'est imputable ce changement malheureux.

Lorsque parut un livre de Luther contre les sacrements, les indulgences, le purgatoire et la papauté, intitulé : *La captivité de Babylone*, Henri VIII entreprit d'en confondre l'auteur. Il écrivit en latin *La défense des sept sacrements contre Martin Luther*. Ce livre eut un immense retentissement en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Italie et en France, et mérita à son auteur le titre de défenseur de la foi. Mais ces faveurs et ces éloges, bien mérités du reste jusque-là, prodigués au monarque anglais, lui portèrent au cerveau et le gonflèrent d'orgueil.

A la nouvelle du mariage scandaleux de Luther,

(1) William Cobbett. — *Histoire de la réforme en Angleterre*, lettre huitième.

il écrivit encore une épître satyrique à l'adresse du réformateur Saxon, ne pensant pas que celui-ci pût être fondé à la lui retourner quelques années plus tard.

Henri VIII avait épousé, avec dispense du pape Jules II, Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthus. Après vingt années de mariage, fatigué d'un bonheur paisible et tourmenté d'une passion criminelle il songea à répudier son épouse légitime, pour donner sa place à Anne de Boleyn, femme aussi connue pour son ambition et sa beauté, que pour la légèreté de ses mœurs.

Pour l'exécution d'un tel projet, il fallait un prétexte : Henri le chercha dans le degré d'affinité qui existait entre Catherine et lui.

On le vit feindre tout à coup, sur la validité de son mariage, quelque dispense qu'il eût obtenue vingt ans auparavant, des scrupules qu'il affecta de soumettre aux casuistes et à la plupart des universités de l'Europe; intimidant les uns, achetant à prix d'argent l'opinion des autres. A l'exception de celles d'Angleterre, les principales universités lui furent défavorables.

La demande en dissolution présentée à la cour de Rome, n'eut pas un succès plus heureux. Le pape Clément VII mit à l'instruire une lenteur calculée, pour donner à la passion du roi le temps de se refroidir : mais enfin, obligé de répondre : « Si nous « sommes prêt, dit le Saint-Père, à user envers le « roi de toute l'indulgence, de toute la faveur com- « patibles avec la justice, nous ne demandons en « retour qu'une seule chose, c'est qu'on veuille « bien, sous prétexte de la reconnaissance que la « sainte Église doit à Henri VIII, ne pas nous con-

« traindre à violer les immuables commandements « de Dieu. »

A cette réponse inattendue, le roi bondit de colère. Un ministre, la gloire de son règne, le cardinal de Wolsey, avait combattu ses inclinations et opiné contre le divorce : il fut disgracié. Un prêtre apostat, Cranmer, marié à la sœur du luthérien Osiander, que, dit-on, il avait séduite, entra dans les faveurs du prince et ne tarda pas à être fait archevêque de Cantorbéry (1533). Un intrigant, Thomas Cromwell, l'un des employés du cardinal de Wolsey, s'était hâté, après la disgrâce de celui-ci, de rechercher la protection de la maîtresse du roi, et fut admis au conseil privé.

Ces deux derniers, Cranmer et Cromwell, succédèrent en crédit et en autorité au cardinal et furent les instruments les plus puissants de la révolution religieuse qui commençait à envahir l'Angleterre. Sur leur conseil, Henri VIII prit d'abord le titre de *protecteur et chef de l'Église anglicane sous Jésus-Christ;* (1) puis trompant par un mensonge la bonne foi de son chapelain, fit célébrer, le 25 janvier 1533, son mariage avec Anne de Boleyn, dont la position ne pouvait plus souffrir de retard, si l'on voulait, pour nous servir des expressions de M. l'abbé Petit, éviter le « scandale d'une naissance illégitime. »

Cranmer, nouvellement créé archevêque de Cantorbéry, commença une instruction illusoire contre Catherine d'Aragon. Après des formes insidieuses de procédure, il prononça la nullité de son mariage sous le faux prétexte, qu'au point de vue canonique, il avait été illégalement contracté. Henri VIII fit

(1) Bossuet.

alors connaître officiellement sa nouvelle union avec Anne de Boleyn.

Le Saint Siége ne pouvait plus garder le silence. Clément VII, dans un consistoire solennel, cassa, comme entachée d'injustice et de tyrannie, la procédure instruite par Cranmer, et, par une sentence définitive, déclara le mariage d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon valide et légitime, ordonna au roi de rétablir celle-ci dans ses droits d'épouse et le menaça d'excommunication, s'il ne se séparait d'Anne de Boleyn.

Le roi répondit à cette sentence en faisant abolir par ses Chambres de parlement la juridiction spirituelle des papes dans son royaume et lui substituant son autorité royale.

Ainsi commençait à l'état de schisme la révolution religieuse de l'Angleterre.

Le pays se divise en deux camps. Les timides et les ambitieux se soumirent aux prétentions tyranniques du roi : mais un grand nombre resta fidèle à l'autorité pontificale. Alors commença l'ère des persécutions.

Le vertueux et illustre Fisher, évêque de Rochester, vieillard de quatre-vingts ans et le chancelier Thomas Morus, « les deux plus grands hommes « d'Angleterre », dit Bossuet dans *Ses Variations*, furent les premières victimes, bien qu'ils se fussent jadis distingués l'un et l'autre en prenant la défense de Henri VIII contre les injures de Luther. Sur leur refus de prêter le serment exigé par la nouvelle constitution, ils furent jetés dans les cachots de la tour de Londres. On leur fit leur procès et on leur donna pour juges Cranmer et Cromwell.

Le premier, le vénérable évêque de Rochester,

après être resté un an sur la paille humide de sa prison, en fut tiré le 22 juin 1535 pour monter sur l'échafaud. Il avait été condamné comme « coupable de haute trahison, pour avoir dit que le roi n'était pas le chef de l'Église. » Sa tête fut exposée au bout d'une pique sur le pont de Londres et son corps, entièrement nu, livré aux outrages de la populace, puis enterré sans cercueil ni drap mortuaire. Cinq semaines auparavant (12 mai 1535), le pape Paul III dans l'admiration de sa vertueuse constance, voulant lui témoigner de son estime et de ses sympathies, lui avait envoyé le chapeau de cardinal : ce qu'apprenant, Henri VIII s'était écrié, « je m'arrangerai pour qu'on ne trouve pas de tête « pour le porter. »

Le second, Thomas Morus, pressé par ses juges, par ses amis, par ses parents, par sa femme même, de reconnaître la suprématie du roi et d'adhérer à sa volonté, répondit toujours avec courage, « qu'il « se défierait de lui-même s'il était seul contre le « Parlement ; mais que, s'il avait contre lui le grand « conseil d'Angleterre, il avait pour lui toute « l'Église, ce grand conseil des chrétiens. » (1). Il ne fut pas moins admirable sur l'échafaud, lorsque, se tournant vers le peuple, il fit une profession de foi catholique, apostolique et romaine, qu'il signa du sang de son martyre.

Ces hideuses exécutions répandirent la terreur dans le royaume et furent une source de défections dans le peuple et dans le clergé même ; mais, comme au temps des empereurs romains, le sang des martyrs fut aussi une semence de chrétiens.

(1) Bossuet.

Cromwell, nommé par Henri VIII son *vicaire général* au spirituel et *visiteur de tous les couvents et privilégiés d'Angleterre*, avait rédigé une divine et pieuse institution du chrétien : malheur à qui ne s'y conformait pas! Les prieurs des chartreuses de Londres, d'Axiholm et de Belval, pour le seul fait d'avoir voulu exposer au prétendu vicaire général les motifs de conscience qui les empêchaient de reconnaître la suprématie du roi, quatre moines et un prêtre séculier pour avoir sollicité la permission de porter aux condamnés les secours de la religion, subirent le dernier supplice infligé avec un raffinement de cruauté qui fait frissonner d'horreur. « On les pendit d'abord, on les décrocha vivants, on leur arracha les entrailles, et leurs membres mis en pièces furent jetés sur la voie publique. »

Que dire encore de l'exécution de la comtesse de Salisbury, ce dernier rejeton des Plantagenets? La noble dame fut pendant un an gardée en otage au fond d'une prison, pour répondre de la conduite de son fils, le cardinal Polus, proche parent de Henri VIII, qui s'était ouvertement prononcé contre le divorce et s'était soustrait par la fuite à la vengeance du roi. Sous le spécieux prétexte qu'une insurrection aurait été fomentée par le cardinal, « la malheureuse mère alla expier sur l'échafaud « le crime que l'on imputait à son fils. (1).

En 1540, le *visiteur des couvents et des privilégiés* avait presque terminé sa tâche : la sécularisation des couvents était accomplie; les religieux et les religieuses qui ne s'étaient pas soumis à la consti-

(1) W, Cobbett. — *Histoire de la réforme en Angleterre,* lettre quatrième.

tution nouvelle ou que la fuite n'avait pas mis à l'abri de la fureur royale, étaient morts, les uns dans les prisons, les autres sous la hache du bourreau et leurs biens avaient été confisqués au profit du roi. On fouilla les tombeaux des saints sans en excepter celui de saint Austin, l'apôtre de l'Angleterre, et les richesses qui couvraient leurs châsses passèrent dans le trésor royal. De la seule châsse de saint Thomas de Cantorbéry, on obtint des sommes immenses. Selon Cobbett, « les pierres précieuses, l'or et l'argent que l'on en retira remplirent deux immenses coffres, et pour le transport de chacun de ces coffres, il fallut employer dix hommes ! » (1).

(1) W. Cobbett. — *Histoire de la réforme en Angleterre*, lettre sixième.

Les moyens dont on usa pour s'emparer de cette dernière châsse, s'ils n'étaient aussi odieux, pourraient être qualifiés d'actes de la plus insigne folie. On ne pourrait y croire si les pièces d'une procédure engagée contre saint Thomas de Cantorbéry, mort depuis près de quatre siècles (1170), n'existaient encore.

Le 24 avril 1538, l'avocat royal déposa sur la tombe du saint la citation suivante dont nous empruntons le texte à l'historien de Henri VIII :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, de
« France et d'Hibérie, défenseur de la foi, et chef suprême
« de l'Eglise d'Angleterre, par la teneur des présentes, nous
« te citons devant notre Conseil souverain, toi, Thomas,
« autrefois archevêque de Cantorbéry, pour rendre compte
« des causes de ta mort ; de tes scandales contre les Rois,
« nos prédécesseurs ; de ton insolence à t'arroger le titre de
« martyr, quand tu souffris la mort bien plus comme
« rebelle à l'autorité de ton seigneur et maître, que comme
« défenseur de la foi catholique, et désobéissant aux lois
« d'un prince souverain juge, comme nous le sommes, en

Pendant les dix années qui s'écoulèrent depuis le divorce du roi et sa rupture ouverte avec l'Église, jusqu'à sa mort, ce prince fit exécuter « deux reines, un cardinal, deux archevêques, dix-huit évêques, treize abbés, cinq cents prieurs et moines, trente-huit docteurs, douze ducs et comtes, cent soixante-quatre gentilshommes, cent vingt-quatre bourgeois, cent dix femmes. »

La cruauté d'Henri VIII n'avait d'égales que sa luxure et sa débauche. Le 19 mai 1535, il faisait mettre à mort sa seconde femme, Anne de Boleyn, coupable d'adultère, et déclarer illégitime la naissance d'Élisabeth, issue de ce mariage. Le lendemain

« matières ecclésiastiques. Et comme tes crimes ont été
« commis contre cette majesté royale dont nous sommes
« revêtu, nous te citons pour ouïr prononcer ta sentence. Si
« aucun fondé de pouvoir ne se présente en ton nom, il
« sera passé outre, suivant les lois du royaume. Londres,
« le 24 avril 1538. »

« Après un délai de trente jours donné au saint pour qu'il se choisît un procureur et préparât sa défense, la cause fut appelée ; Thomas Becket ne sortit pas de son tombeau. Afin qu'on ne dit pas qu'il avait été condamné sans être entendu, le roi lui donna un conseil. » Trois semaines après, le 11 juin, le tribunal se réunit de nouveau à Westminster, et rendit un verdict contre le contumace. « Ouï la cause de
« Thomas : considérant que personne ne s'est présenté pour
« le défendre,..... attendu que la Souveraineté de l'Église
« appartient au Roi et non à l'Évêque de Rome, ainsi
« qu'il le soutenait ; attendu que le peuple le tient pour
« martyr, et qu'il regarde comme digne de vénération ceux
« qui luttent et succombent pour l'autorité de l'Église
« romaine ; et afin que des crimes semblables ne restent
« pas impunis, que les ignorants reconnaissent leurs
« erreurs et cessent d'être victimes d'abus introduits dans

matin 20, il épousait Jeanne Seymour. Celle-ci mourut le 19 octobre 1537 en donnant le jour à un prince, et, le 6 janvier suivant, Henri contractait avec Anne de Clèves, une nouvelle alliance qu'il fit annuler par le Parlement six mois après. Le 8 août 1540, Catherine Howard succède à Anne de Clèves pour six autres mois : elle est décapitée le 13 février 1541, sous un grossier prétexte. Enfin Catherine Parr ne craignit pas de monter sixième, sur ce trône ensanglanté, son arrêt de mort était, dit-on, signé, lorsque Henri VIII mourut lui-même, le 27 janvier 1547, âgé de 57 ans.

Tel fut, avec Cranmer, le fondateur de la réforme anglaise; et tels furent les moyens employés pour

« le royaume, nous jugeons et statuons que ledit Thomas, « autrefois archevêque de Cantorbéry, cessera de porter le « nom de saint, de martyr ou de juste; que son nom et ses « images seront enlevés des églises et disparaîtront des « livres, calendriers ou litanies, et qu'il est convaincu du « crime de lèse-majesté, de trahison, de parjure et de « rébellion. En conséquence, nous ordonnons que ses os « seront arrachés de son sépulcre et brûlés publiquement, « afin que les vivants apprennent par le châtiment d'un « mort à respecter nos lois et notre autorité. L'or, l'argent, « les pierres précieuses, et les autres bijoux, qu'une piété « trompée apportait à son sépulcre, comme à celui d'un « saint, sont confisqués au profit de la couronne. Nous « défendons, sous peine de mort et de confiscation, qu'au- « cun de nos sujets le traite désormais de bienheureux, lui « adresse des prières, porte ses reliques, l'honore directe- « ment ou indirectement, faute de quoi le coupable sera « considéré comme conspirateur contre notre royale per- « sonne, ou fauteur ou complice de la révolte. »

Wilkins, *Reçueil de pièces officielles* dans Audin. — *Histoire de Henri VIII*, t. II, p. 263, 267.

l'introduire dans le royaume. C'est partout en substituant d'abord à l'autorité du chef suprême de l'Église, celle des novateurs, rois, princes ou présidents d'états démocratiques, que l'hérésie s'est établie. Nouveaux pontifes soi-disant infaillibles, ils revisaient les décisions des conciles sur les articles de foi, réglaient les services du culte, ordonnaient et révoquaient à leur gré les évêques; et le temps n'était pas loin où l'on allait voir cette suprématie infaillible devenir l'un des attributs d'un enfant de dix ans, puis des reines d'Angleterre.

Édouard VI, fils de Jeanne Seymour, succède à Henri VIII, au détriment de la catholique Marie Tudor, fille de Catherine d'Aragon. Un testament de son père l'avait ainsi réglé et avait établi un conseil de régence, dont Édouard Seymour, duc de Sommerset eut l'autorité principale avec le titre de protecteur du royaume.

Ce duc de Sommerset qui fit exécuter son propre frère « sur de simples dépositions et sans écouter ses défenses, et monta, lui aussi, sur l'échafaud en 1549 pour crime de trahison, était l'ami intime de Cranmer. Ils firent, l'un et l'autre, élever le jeune roi dans la haine du catholicisme et passer la révolution religieuse, de la hiérarchie et de la discipline aux dogmes et aux croyances.

Par édit du roi, il fut « défendu de prêcher sans sa permission ou sans celle de ses visiteurs, de l'archevêque de Cantorbéry ou de l'évêque diocésain. » Puis bientôt cette permission fut donnée à « tous ceux qui se sentiraient animés du Saint-Esprit. » (1).

(1) Bossuet. — *Variations.*

Pierre Martyr et Bernardin Ochin, moines apostats et mariés, avaient été appelés pour établir cette réforme. L'adoration de Jésus-Christ dans le mystère eucharistique fut supprimée, la messe abolie, le mariage des prêtres autorisé. Ces lois, commodes pour ceux qui supportent péniblement la continence, entraînèrent les trois quarts du clergé anglais, où l'on comptait environ seize mille ecclésiastiques, à renoncer au célibat (1). Sous le seul règne d'Édouard VI (1547-1553) que d'églises profanées, de croix renversées, de statues brisées, de tableaux lacérés! La charité chrétienne elle-même fut bannie des mœurs.

Depuis la suppression des couvents où les pauvres et les infirmes trouvaient leur subsistance, les villes étaient remplies de mendiants tellement nombreux, qu'une loi fut édictée pour leur interdire d'implorer la pitié publique. En vertu de cette loi, « on marquait d'abord les mendiants avec un fer rouge, après quoi on les réduisait à l'esclavage pour deux années, pendant lesquelles leur maître avait le droit de leur faire porter un collier de fer, de les nourrir au pain et à l'eau et de les priver de viande. En cas de désobéissance, d'insubordination ou de tentative d'évasion, le malheureux restait esclave pour le reste de ses jours. » (2).

C'est là la loi d'amour et de liberté que le protestantisme apportait au monde!

A la mort d'Édouard VI en 1553, Cranmer, intéressé à perpétuer l'hérésie en Angleterre, avait déterminé le roi à signer un testament qui changeait

(1) Bossuet. — *Variations.*

(2) W. Cobbett.

l'ordre de succession à la couronne, écartait Marie Tudor du trône et y appelait Jeanne Grey, nièce de Henri VIII et luthérienne. Celle-ci fut pendant neuf jours reine d'Angleterre; mais Marie Tudor marcha avec quarante mille volontaires sur Londres qui lui ouvrit joyeusement les portes. Elle y entra avec sa sœur Élisabeth, convertie pour quelque temps au catholicisme, se fit couronner selon le rite catholique et rétablit la religion romaine dans le royaume.

Cranmer convaincu de haute trahison et d'hérésie fut enfermé à la tour de Londres. Il chercha vainement par deux abjurations successives, interrompues par une nouvelle apostasie, à se racheter du supplice : il porta sa tête sur l'échafaud, ainsi que Jeanne Grey et la plupart de ceux qui avaient introduit l'hérésie en Angleterre et avaient fondé leur fortune sur la ruine des couvents et des églises.

Les réformés ont essayé de flétrir Marie Tudor du nom de *sanguinaire;* mais le docteur Lingard, entre autres, a rétabli la vérité à son égard, et le protestant Cobbett, après quelques précautions de forme pour ne pas être accusé de chercher à faire l'apologie des exécutions judiciaires qui eurent lieu sous le règne de Marie, lui rend cette justice, que ces exécutions n'atteignirent presque toutes que « d'atroces scélérats, continuellement occupés à « machiner la mort de la reine, et qui, sous le spé- « cieux prétexte de la liberté de conscience, cher- « chaient une nouvelle révolution, qui leur donnât « occasion de piller de nouveau la nation. » D'ailleurs ces exécutions sont à peine, dit-il quelques pages avant, « dans la proportion d'un à mille, « si on les compare à l'innombrable quantité de « meurtres juridiques commis par les partisans ou

« ministres de l'Église établie par la loi, depuis sa « création jusqu'à nos jours. » (1).

Elisabeth, dit encore ailleurs le même auteur, « fit mettre à mort, en une seule année de son « règne, vingt fois plus de catholiques, pour les « contraindre à renoncer à la foi de leurs pères, « qu'il ne périt de misérables pendant les trois an« nées que Marie resta sur le trône, pour avoir ex« ploité tour à tour l'apostasie et l'assassinat aux « dépens de leurs concitoyens... » (2).

Le 17 novembre 1558, dix mois après la reprise de Calais sur les anglais par le duc de Guise, Marie Tudor, délaissée de Philippe II, son mari, mourut de consomption et de chagrin, laissant le trône à sa sœur consanguine Elisabeth, fille de Anne de Boleyn, qui jura à la mourante de rester inviolablement attachée à la religion catholique, apostolique et romaine.

Les évêques anglais, réunis à Londres, refusèrent d'abord de couronner Elisabeth; mais, sur son serment de maintenir les droits et les libertés de l'Église catholique, l'un d'eux se décida à accomplir cette cérémonie (3). Quelques mois étaient à peine écoulés que, se parjurant de nouveau, la nouvelle reine violait tous ces droits. Une loi rétablissait sa suprématie spirituelle, et les persécutions recommencèrent. Comme à Genève, il fut établi un tribunal d'inquisition composé d'évêques réformés et de laïques, dont la juridiction s'étendait sur

(1) W. Cobbett, *Histoire de la réforme en Angleterre*, lettre huitième.

(2) Cobbett, lettre neuvième.

(3) Id. id.

tout le royaume et sur toutes les classes de la nation. Ces juges avaient le pouvoir « d'employer l'emprisonnement plus ou moins limité et toute espèce de tortures. Dès que leurs soupçons s'arrêtaient sur quelqu'un, ils lui déféraient le serment appelé *ex-officio*, par lequel cet homme était obligé, sous peine de mort, de révéler ses pensées les plus intimes sur lui-même, sur ses parents, sur ses amis. » (1).

Telle était la législation en usage sous le règne d'Elisabeth pour affranchir l'humanité de l'intolérance catholique et lui faire embrasser les doctrines *conciliantes* du protestantisme !

Cette législation, dont W. Cobbett n'a donné qu'une analyse mais dont on peut lire les dispositions dans l'histoire de Marie Stuart, publiée en Angleterre, par M. Ch. de Flandre, la reine la trouva trop douce encore pour les Irlandais. Inébranlables dans leur foi et dans leur attachement à l'autorité suprême du vicaire de Jésus-Christ, les catholiques d'Irlande n'hésitaient pas à préférer une vie de misère à l'abjuration. La confiscation de leurs biens, l'exil, la prison, la mort, ils supportaient tout avec le plus vertueux et le plus héroïque courage. Le domaine royal s'enrichit de nombreuses propriétés que beaucoup d'entre eux furent contraints d'abandonner pour payer les amendes auxquelles ils étaient condamnés et qui s'élevaient, dans certaines circonstances, « au bout de l'année, jusqu'à 3,250 livres sterling, représentant aujourd'hui environ 78,000 de nos francs. » (2).

Quant à ceux auxquels on faisait grâce de la mort

(1) Cobbett.

(2) W. Cobbett, lettre onzième.

ou de l'exil, s'ils ne pouvaient payer les amendes qu'on leur infligeait, on les entassait dans les prisons; et ces prisons ne purent bientôt plus les contenir. Le nombre des prisonniers devint si considérable et leur entretien si dispendieux, qu'on fut forcé de les relâcher; « mais on avait soin auparavant de les fouetter publiquement, et de leur percer les oreilles avec un fer rouge! » (1).

Malgré ces actes de la plus affreuse tyrannie, la religion catholique était encore professée par les neuf dixièmes de la population anglaise (2).

Nous ne suivrons pas Elisabeth jusqu'à la mort de Marie Stuart, sa cousine et sa rivale, qu'elle fit exécuter pour s'assurer la tranquille jouissance du trône : la plume se refuse à retracer tant d'horreurs.

Dans un autre ordre d'idées, cette femme que ses compatriotes ont surnommée *la grande*, à cause de l'ordre qu'elle sut mettre dans les affaires de l'État, était aussi dissolue dans ses mœurs, que nous l'avons vue cruelle et sanguinaire envers les catholiques. Pour nous servir des expressions d'un autre protestant anglais, Witaker cité par Cobbett, « sa vie fut souillée par une licence de mœurs effrénée. » Digne fille de Henri VIII, c'est un trait de ressemblance de plus qu'elle eut avec le premier auteur de la réforme anglaise.

Vers le temps où Luther brûlait publiquement à Wittemberg les bulles de Léon X, un jeune gentilhomme écossais, Patrick Hamilton, cherchait à répandre dans sa patrie les doctrines qu'il avait entendu prêcher par le moine Saxon. Pour prévenir

(1) W. Cobbett, lettre onzième.
(2) Id. lettre dixième.

la contagion de ces dangereuses nouveautés, l'archevêque de Saint-André le fit arrêter, juger et condamner à mort. Un peu plus tard, quoique la France soutint en Écosse la cause des catholiques, l'hérésie ne tarda pas à y pénétrer et à s'y propager sous une forme nouvelle qui prit le nom ici de *puritanisme*, là de *presbytérianisme*. Les maximes des presbytériens étaient autant politiques que religieuses, et tendaient à établir une sorte de république égalitaire qui s'attaquait aux grands et aux rois. Sous le rapport religieux, elles n'admettent aucun supérieur ecclésiastique, proscrivent les signes de croix, la liturgie, les jeûnes et toute espèce de culte extérieur.

C'est encore un prêtre marié, Jean Knox, qui est l'auteur de cette réforme. Il suffit de dire que, pour l'établir, il suivit les mêmes errements de barbarie que ses coreligionnaires du reste de l'Europe. Il ameuta les seigneurs en flattant leur ambition et la populace en lui promettant le désordre et le pillage. Il brûla les Églises, fit évacuer les couvents, dispersa les archives et les bibliothèques et couvrit de ruines sa patrie.

V

Tentatives de réformation dans les états restés catholiques.

Après le récit très-abrégé des scènes tragiques dont le Nord, l'Est et le centre de l'Europe ont été le théâtre, pour la destruction du catholicisme, jetons

un coup d'œil également rapide sur les hommes qui tentèrent des entreprises semblables dans les états restés catholiques, et sur les mesures des gouvernements pour préserver les peuples d'aussi effroyables désastres.

En 1526, on comptait à Locarne, petite ville du Tessin nouvellement cédé à la Suisse, trois réformés, dont l'un était un religieux carme du nom de Balthasar Fontana. Ils s'érigèrent en apôtres, se partagèrent la Péninsule et, selon Ruchat, firent pénétrer les principes de la réforme « assez loin en Italie et jusque dans la Sicile. » (1).

Il faut croire cependant que leurs douteux succès se firent avec lenteur. Vingt ans plus tard, en effet, en 1546, des novateurs, sortis de divers points de l'Italie et de l'Espagne, s'étaient réunis secrètement à Vicence pour arrêter les bases de leurs prédications. Ce sont : le calabrais Jean Valentin Gentilis, l'espagnol Jean Valdès, le florentin Pierre Vermilli qui changea son nom en celui de Pierre Martyr, le toscan Bernardin Ochin, le milanais Jean-Paul Alciat, le savoyard Georges Blandrata, Lœlie Socin de Sienne et plusieurs autres. Informée de leurs conférences mystérieuses, la police italienne intervint, dispersa l'assemblée, opéra des arrestations, fit condamner à mort les plus compromis de ceux dont elle s'était saisie et arrêta ainsi les progrès du mal dès sa naissance.

Théodore de Bèze n'en avance pas moins dans ses écrits, que Jean Valdès et Pierre Martyr étaient parvenus à fonder à Naples « une église au Sei-

(1) Ruchat, t. III, p. 291.

« gneur, composée de plusieurs gentils hommes, « dames et damoiselles; » mais cette affirmation lui valut de la part de son contemporain, Florimond de Ræmond, cette réfutation ironique. « Où est-elle « ceste Église néapolitaine du Seigneur? Elle est « invisible, Bèze; et si elle a esté, elle a tout aus- « sitost disparu, tant les fondements en furent « asseuréz et solides! on a sceu aussitost sa mort « que sa naissance. » (1).

L'acte énergique de Vicence avait plongé dans la stupeur ceux que la police avait épargnés ou n'avait pu atteindre : un avocat distingué de Citadella, François Spiera, en était mort fou, criant sans cesse « qu'il étoit damné » (2). Quant aux plus marquants de ceux dont nous avons donné plus haut les noms, et que l'on avait laissé fuir, ils avaient pris leur route vers la Suisse, vers la Pologne, vers l'Allemagne, où quelques-uns devinrent chefs de sectes.

Nous avons déjà parlé de Gentilis que Calvin, à Genève, fit condamner à mort pour avoir été d'un sentiment différent du sien, et qui, gracié, se réfugia successivement dans le pays de Gex et à Lyon. Etant ensuite allé rejoindre Blandrata et Alciat en Pologne, il se fit chasser de ce royaume et passa en Moravie. Après la mort de Calvin il revint en Savoie, s'y fit arrêter et fut conduit à Berne pour monter sur l'échafaud en 1566.

Nous avons également déjà mentionné Pierre Vermilli ou Pierre Martyr qui fut appelé en Angleterre avec Bernardin Ochin, sous le règne

(1) Florimond de Ræmond. — *De la naissance de l'Hérésie.*

(2) Mém. de Pierrefleur.

d'Édouard VI, pour y prêcher la réforme. C'était un moine apostat de l'ordre de saint Augustin. Ses succès dans la chaire sacrée l'avaient gonflé d'orgueil.

A Naples, il se lia avec Valdès qui lui procura les ouvrages de Luther, et prépara d'autant plus facilement son apostasie, qu'au vice des anges superbes, il joignait celui de la concupiscence. « Il « souspira tousiours, dit Florimond de Ræmond, « pour ces filles renfermées qui, sous leurs voiles, « conservent plus facilement la beauté de leur teint. « La première qu'il espousa fut tirée du cloistre, « et, celle-là despeschée, une seconde encore. »

Lors des arrestations de Vicence, « Martyr de « nom, qui ne vouloit estre rien moins que martyr, « pensant avoir jà le feu aux talons, se déroba, « .... emmenant en sa compagnie sa nonnain pour « soulager ses veilles et ses travaux. » (1).

Avant son émigration, Pierre Martyr avait déjà été appelé à Rome pour s'expliquer sur les prédications hérétiques dont on l'accusait. Il se tira de cette première affaire et se réfugia à Lucques où il devint supérieur d'une maison de son ordre. Là, il entraîna plusieurs de ses compagnons dans ses erreurs contre le dogme eucharistique et fut bientôt forcé de prendre la fuite. Il passa à Genève, puis à Zurich, à Bâle et enfin à Strasbourg, où il épousa la nonne qu'il avait enlevée. Appelé en 1547 en Angleterre, il fut fait professeur dans l'université d'Oxford et y resta jusqu'en 1553, époque où il fut forcé de revenir à Strasbourg et à Zurich. En 1561, on le trouve au colloque de Poissy et, l'année

(1) Florimond de Ræmond, p. 292-297.

suivante, il mourut à Zurich, de mort violente, à l'âge de 62 ans. Pierre Martyr était né le 8 septembre 1500.

En même temps que la voix éloquente de Pierre Martyr se faisait applaudir dans les églises napolitaines, celle d'un vicaire général des Capucins attirait autour de la chaire sacrée les personnes les plus éminentes par leur vertu, leur science, ou leur position sociale. Cet autre était Bernardin Ochin, né à Sienne vers la fin du xve siècle (1); il fut d'abord Cordelier, prit ensuite l'habit de Capucin, vers 1534, et était devenu vicaire général de cet ordre, lorsqu'il apostasia huit ans plus tard.

Comme il en avait été de Luther, les dures mortifications auxquelles il livra son corps pendant les premières années de sa vie monastique n'éteignirent pas les sentiments d'ambition et d'orgueil qui dévoraient son âme. Ne s'étant point vu compris dans une grande promotion de prélats que le Pape Paul III avait faite, Ochin tourna son dépit contre l'autorité pontificale. Il fut cité à Rome pour se justifier de paroles injurieuses envers le pape, et de certaines propositions contraires à la foi émises par lui du haut de la chaire. Ochin allait se rendre à cette sommation lorsque Pierre Martyr, compromis comme lui, le détourna de cette démarche et le détermina à la fuite. Il se fit alors couper la barbe, quitta ses habits religieux, en revêtit de séculiers que la duchesse de Ferrare lui procura et prit le chemin de Genève où, deux jours après, Pierre Martyr vint le rejoindre. Ochin qui approchait alors

(1) Selon Bayle il avait 76 ans en 1563, lorsqu'il fut chassé de Zurich.

de la soixantaine, avait emmené avec lui une jeune fille de Lucques, qu'un peu plus tard, il « épousa publiquement pour donner une preuve authentique de son renoncement à la religion romaine. » (1). Calvin se montra heureux d'abord de cette recrue; mais bientôt froissé de ne point voir l'orgueilleux Ochin se soumettre à sa suprématie, il le fit chasser de Genève. Le moine fugitif alla se réfugier alors à Augsbourg d'où Cranmer l'appela en Angleterre avec son ami Pierre Martyr pour affermir la réforme d'outre-Manche. A la mort d'Edouard VI, forcé de quitter le royaume, Ochin se retira à Strasbourg : il était à Bâle, en 1555, lorsqu'on lui offrit le titre de ministre d'une Eglise italienne à Zurich. Il n'y resta pas plus de huit années, et en fut expulsé pour les doctrines qu'il enseignait de vive voix et par écrit en faveur de la polygamie. Il voulut alors retourner à Bâle, ne demandant à y passer que la saison d'hiver, avec ses enfants; mais les magistrats de Bâle, argumentant comme ceux de Zurich, lui en refusèrent l'autorisation. Force lui fut, au cœur de l'hiver, de porter ailleurs ses rêveries. C'est vers la Pologne qu'il dirigea ses pas. Après y avoir professé quelque temps les enseignements de Lœlie Socin, il se vit encore une fois proscrit. Bernardin Ochin alla enfin terminer en Moravie son existence vagabonde : il y mourut, âgé de plus de quatre-vingts ans.

Un compatriote d'Ochin, Lœlie Socin, né à Sienne en 1525, et qui avait fait partie des conciliabules de Vicence, avait émigré de l'Italie dès le commence-

(1) Bayle. — Florimond de Ræmond.

ment des poursuites dirigées contre les membres de cette assemblée. Après avoir erré pendant plusieurs années en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en Allemagne, il passa quelque temps en Pologne où il importa la secte dite des Sociniens qu'il n'avait pu faire admettre en Italie. Les doctrines de cette secte s'attaquent surtout à la Sainte-Trinité : elles n'admettent comme Dieu, que Dieu le père : le Verbe et le Saint-Esprit ne sont que ses créatures : elles nient le péché originel et la grâce.

Les Polonais ne purent longtemps souffrir la présence de cet hérésiarque dans leur patrie. Lœlie Socin se retira à Zurich auprès d'un certain nombre de ses compatriotes et y mourut en 1563, laissant sa chaire, comme nous venons de le voir, à Bernardin Ochin.

Un péril plus grand, en raison de l'autorité de son auteur, avait surtout menacé l'Italie. Je veux parler du péril que lui causa l'apostasie d'un haut dignitaire de l'Eglise, investi de la confiance de deux papes successifs, du nonce Vergerio.

Pierre-Paul Verger, en italien, Vergerio, avait été marié, et, dans sa jeunesse, avait exercé la profession d'avocat. Devenu veuf, il entra dans les ordres, et en 1530 alla soutenir avec honneur, en Allemagne, les intérêts de l'Eglise et de la papauté. En 1535, le pape Paul III le députa auprès de Charles V et des princes de la chrétienté pour leur annoncer la prochaine ouverture du concile œcuménique réclamé par les protestants eux-mêmes. Le légat du pape arriva dans les premiers jours de novembre à Wittemberg, manifesta le désir d'entre-

tenir Luther et poussa l'esprit de conciliation jusqu'à lui envoyer son char et à l'inviter à sa table. Luther répondit à cette courtoisie plus humble que digne, avec une insolence railleuse qui ne put, néanmoins, ébranler ni troubler la sérénité de l'envoyé du Saint-Siége. Pour prix de sa mission, Vergerio reçut, l'année suivante, la mitre et la crosse épiscopale de Campo d'Istria, sa patrie.

Quoique sa doctrine fût déjà suspecte, il assista encore à l'assemblée de Worms où, peut-être, entrant dans la discussion des dogmes, il offrit des concessions tout autres que celles consenties par l'église, en vue de la paix, sur la discipline ecclésiastique, puisque Paul III, à la prière de Charles V et des princes chrétiens, scandalisés des paroles du légat, lui retira ses lettres et le rappela à Rome.

Au lieu de se soumettre et de venir confesser ses erreurs au Saint-Père, Vergerio alla faire part de sa disgrâce à son frère Jean-Baptiste, évêque de Pola, qu'il attira, dit-on, à ses sentiments, et rompit ouvertement avec l'Eglise romaine. Cette détermination l'obligea à chercher son salut dans l'exil : il passa dans les États autrichiens et se présenta à Trente où se tenait alors le grand concile œcuménique. Ce fut en vain qu'il sollicita l'honneur de siéger parmi les prélats pour y soutenir ses nouvelles opinions : il se vit contraint de franchir les Alpes ; et l'ancien nonce, l'ancien évêque de Campo d'Istria descendit au rôle de ministre protestant chez les Grisons. C'est de ce canton qu'il écrivit des pamphlets contre la religion, contre le Pape et contre le concile. Enfin, attiré à Tubinge par le duc de Wittemberg, il y mourut le 4 octobre 1565, mésestimé des protestants

eux-mêmes. « Je ne dissimule point, dit Bayle, « qu'il y a des protestants qui avouent que c'étoit « un homme volage, fourbe et ignorant en théo- « logie. »

Il serait trop long de s'appesantir sur des biographies toutes à peu près semblables entre elles, comme celles d'Alciat, de Blandrata et d'une foule d'autres encore. La plupart avaient émigré en Suisse, en Pologne, en Turquie même et y propagèrent les erreurs des Sociniens.

Plus encore qu'en Italie, la rigueur des lois et la fermeté des magistrats garantirent l'Espagne et le Portugal de l'invasion du terrible fléau qui envahissait le reste de l'Europe. Nous avons bien vu Michel Servet aller expier sur le bûcher de Genève ses rêveries antitrinitaires, et surtout ses discussions avec Calvin ; nous avons vu Jean Valdès hâter par ses discours la défection de Bernardin Ochin et de Pierre Vermilli, tous deux inclinant déjà vers l'abîme; mais ni Servet ni Valdès, sortis de bonne heure de leur patrie, n'y avaient laissé de disciples. C'est surtout, disons-nous, à la vigueur de ses institutions législatives que la péninsule hispanique dut ces résultats et son salut. Les chevaliers de la *Sainte - Hermandad* avaient la police des grands chemins et surveillaient les démarches des étrangers ; ceux de la *Sainte-Croisade* informaient contre les déréglements des mœurs et contre l'oubli des devoirs religieux : enfin les uns et les autres déféraient aux tribunaux de l'*Inquisition* les individus suspects d'hérésie ; et ceux-ci, selon le degré du crime ou du délit et suivant le plus ou moins d'opiniâ-

treté des accusés dans leurs sentiments, prononçaient les peines méritées par les coupables.

Si l'hérésie était de la sorte impuissante à infester le pays, elle s'efforça d'employer des voies détournées pour y parvenir. Ici, il nous faut citer un nom français qui, jusqu'à la Saint-Barthélemy, reviendra souvent dans le cours de l'*Histoire du Protestantisme et de la Ligue en Bourgogne,* je veux parler de l'amiral de Coligny.

Gaspard de Coligny avait fait entrevoir au roi de France, Henri II, les avantages politiques qu'il recueillerait d'une colonisation française sur les terres nouvellement découvertes par delà l'Atlantique et que se partageaient seuls les Portugais et les Espagnols.

Une petite flotille commandée par Durand de Villegagnon, vice-amiral de Bretagne, fut envoyée en Amérique et alla débarquer, en novembre 1555, dans un îlot de la baie de Rio-Janeiro, momentanément abandonné par les Portugais. Cet îlot prit le nom d'Ile Coligny. Aussitôt que le résultat de l'expédition fut connu en France, des compagnies d'émigrants réformés s'organisèrent pour une seconde campagne. Coligny leur donna des ministres protestants qu'il avait fait venir de Genève, dicta ses instructions aux officiers, et de Châtillon-sur-Loing les envoya à Honfleur où les attendaient trois vaisseaux du roi. Les Normands ne virent pas de bon œil arriver ces étrangers : il y eut, entre catholiques et protestants, des discussions, des injures et des rixes. L'un des émigrants fut tué, un certain nombre retourna dans ses foyers, et trois cents à peine persistèrent dans leur aventureuse entreprise. Leur tentative ne fut pas heu-

reuse : la discorde se mit parmi les colons et moins d'un an après leur arrivée au Brésil, les Génevois particulièrement, profitèrent, pour rentrer dans leur patrie, du premier vaisseau faisant voile vers l'Europe. Villegagnon lui-même avait renoncé à ses idées de propagande calviniste ; il revint en France, abandonnant ses anciens coreligionnaires à la fureur des Portugais qui les massacrèrent.

Nous avons parlé, sans nous y arrêter, de l'activité déployée par François I[er] et ses Parlements contre l'introduction en France des doctrines pernicieuses prêchées en dehors du royaume. Des hérétiques avaient été suppliciés à Paris, à Vienne, à Toulouse, et dans plusieurs autres villes. Pour éviter l'œil vigilant de la police, c'était de nuit, dans des caves, dans des maisons à plusieurs issues que les novateurs tenaient leurs assemblées clandestines. De là, des agents allaient colporter dans les ateliers les résolutions arrêtées en commun et provoquer les ouvriers à l'insurrection : des sacriléges en étaient le fruit et se multipliaient. Au mois de janvier 1535, une odieuse profanation avait été commise à Paris : une image de la Sainte Vierge avait été mutilée et percée de coups de poignard. Le roi, que la légèreté de ses mœurs semblait amollir, se ranima à la nouvelle de cet outrage fait à la religion et notifia à tous ses Parlements de poursuivre les hérétiques. En expiation du scandale, il ordonna une procession solennelle à laquelle il assista « avec ses trois enfans, « cheminans à pied, teste nue, avec cierges de cire « blanche ardens à la main », et suivi de toute sa cour, des ambassadeurs étrangers et de flots de

peuple. Le Saint Sacrement était porté par l'évêque de Paris sous un dais que le Dauphin, les ducs de Vendôme, d'Orléans et d'Angoulême tenaient de leurs mains au-dessus de la sainte hostie. (1).

Après avoir rétabli l'image outragée, la procession entra à l'évêché où le roi fit une harangue et ordonna de sévères poursuites par toute la France.

Cependant la reine de Navarre, Marguerite de Valois, sa sœur, la duchesse d'Etampes, les dames de Cani, de Pisseleu et plusieurs autres, inclinées aux idées protestantes, avaient entrepris de convertir le roi à d'autres sentiments, parce que, dit Florimond de Ræmond, « la rigueur des lois et « règles de l'Eglise, et surtout cette gêne de la « confession, estoit insupportable à plusieurs d'en- « tr'elles. » (2) Elles avaient obtenu de faire venir à la cour le doucereux Melanchthon pour disputer avec les théologiens les plus distingués de la capitale. Le passeport était signé et allait être expédié lorsqu'intervint le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon. Il fit comprendre au roi le danger de semblables conférences avec les luthériens, donnant en exemple le résultat des colloques de l'Allemagne, et obtint le retrait de l'autorisation. La reine de Navarre ouvrit elle-même les yeux et rompit enfin avec la *réforme*.

Si la conduite politique de François Ier eût été à l'extérieur ce qu'elle fut par la suite à l'intérieur envers les hérétiques, de grands désordres eussent

(1) Th. de Bèze, *Hist. ecclésiastique*. — Florimond de Ræmond, p. 860.

(2) Florimond de Ræmond, p. 847.

sans doute été épargnés à la France; mais tandis qu'en France il condamnait ceux-ci aux supplices, il soutenait leur cause en Allemagne, et s'alliait aux Turcs, ces ennemis acharnés du nom chrétien.

Le règne de Henri II diffère peu du précédent : ce sont, en religion et en politique, les mêmes inconséquences, les mêmes poursuites au dedans, les mêmes alliances au dehors.

Cependant, en France, l'hérésie avait changé d'allure : de tyrannique qu'elle avait été en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, elle affecta parmi nous des manières courtoises, elle se mit à la mode, elle fit l'aimable. Chaque soir, on voyait à Paris des groupes de dames rieuses et frivoles, escortées de jeunes élégants, s'en aller joyeusement, sans y voir mal peut-être, entendre au Pré-aux-Clercs les chants des psaumes de Marot, et souvent y mêler leur voix.

Le sombre Calvin avait depuis plusieurs années quitté sa patrie; le sémillant Théodore de Bèze lui succédait dans le parti des réformés.

Théodore de Bèze, né à Vézelay, sur les confins de la Bourgogne, le 24 juin 1519, de parents nobles, avait été doté, dès sa jeunesse et quoiqu'il ne fut pas dans les ordres, des prieurés de Ville-Selves et de Lonjumeau. Il devait cette faveur abusive au crédit dont jouissait sa famille et particulièrement ses deux oncles Nicolas et Claude de Bèze, le premier conseiller au Parlement de Paris, le second abbé de Froidmont. C'était, disent les chroniqueurs du temps, un beau jeune homme, « d'une belle et « riche taille, bon joueur de paume, fort propre « pour l'entretien des dames et des courtisanes, à

« la parole agréable et de facile abord, avenant « pour l'entregent. » (1) Son esprit, sa fortune, ses airs du beau monde lui faisaient ouvrir toutes les portes, et il savait en profiter pour s'insinuer partout. Néanmoins, tous ces brillants dehors ne rachetaient pas la perversité de son imagination et de son cœur. A l'âge de 29 ans, il fit une maladie sérieuse, causée par la débauche, qui le mit aux portes du tombeau. De retour à la santé, au lieu de rentrer en lui-même et de mieux régler sa vie, il crut étouffer les remords de son âme et s'affranchir des censures de l'Eglise, en niant à celle-ci le droit de le diriger dans ses actions. Bientôt il poussa le blasphême jusqu'à écrire que « Dieu fait « toutes choses selon son conseil défini, voire « même celles qui sont méchantes et exécrables. » (1)

Poursuivi par le Parlement de Paris pour des poésies licencieuses qu'il avait publiées, il se hâta de vendre ou d'amodier ses bénéfices, et s'enfuit à Genève, sous le faux nom de Thibaut de May, avec la femme d'un couturier de Paris qu'il avait séduite.

Avant l'abandon de ses bénéfices, il en avait, dit-on, reçu par anticipation les fermages. Jean Bourbier, son fermier de Lonjumeau, en fit plainte et Robert, le fils de celui-ci, le poursuivit jusqu'à Genève, sans en rien obtenir. (1) « De quoy nous « fusmes fort empeschez durant le colloque de « Poissy », dit le ministre Launay : « Car l'une « des vesves avec ses enfants, vint crier après luy

(1) Florimond de Ræmond, p. 1046-1047.

(2) Théod. de Bèze : exposition de la foi, cité par Bossuet.

(3) Florimond de Ræmond, p. 1047.

« pour estre satisfaite. J'y fus employé. Ceste « pauvre femme me dit, qu'il leur avoit emporté « plus de douze cens livres. »

Si Th. de Bèze conservait encore auprès d'une certaine société cette sorte de prestige que lui donnaient ses manières élégantes et son esprit, il était honteusement dégradé aux yeux des hommes sérieux. Les protestants eux-mêmes l'appelaient « l'opprobre de la France, un Simoniaque et un libertin infâme. » (1)

Le célèbre Henri Etienne, l'avait surnommé le Pantagruel de Genève et le désignait sous le titre de « prince des athées. » (2)

Quoiqu'il fût déjà citoyen de Genève, ce ne fut pas sans difficulté que Calvin le fit recevoir pasteur. Plusieurs des membres du Consistoire s'opposèrent à son ordination, tant à cause de sa simonie, que des airs de « damoiseau... frèzé, frisé, *miste* poupin » qu'il se donnait encore, quoique loin déjà de la première jeunesse.

Bornons-nous à cette esquisse des mœurs et du caractère du trop illustre protestant Vézelien, ce que nous aurons à dire de ses actes religieux ou politiques trouvera ultérieurement sa place dans le récit des évènements dont nous entreprenons l'histoire pour la province de Bourgogne.

Nous voici arrivé à une phase nouvelle durant laquelle la politique joue un aussi grand rôle que les rêveries des sectaires.

(1) *Galliæ probrum, Simoniacus, Sodomita, omnibus vitiis coopertus.* — Dans Audin, t. 1, p. 43.

(2) Tiré des archives de Genève, par Audin. — *Hist. de Calvin,* t. 2, p. 136.

L'hérésie recruta des auxiliaires parmi des princes mécontents et parmi quelques puissants seigneurs qui embrassèrent la réforme pour des rivalités de familles. Prenant pour prétexte la défense d'une prétendue liberté de conscience, ils en couvrirent leur révolte contre l'autorité royale qui refusait aux prédicants le droit de propager leurs fausses doctrines en France. On vit, disons-nous, jusqu'à des princes du sang prendre part à la lutte et y entraîner une partie de la noblesse. Voici à quelle occasion.

Deux princes de la branche cadette des ducs qui règnaient sur la Lorraine, avaient commencé, sous Henri II, à prendre part à l'administration des affaires de la France. C'était d'abord le chef de cette branche, François de Lorraine, duc de Guise, qui fut nommé lieutenant-général du royaume en récompense de ce qu'il avait délivré la ville de Metz attaquée par Charles-Quint, et qui, dans son nouveau poste, reprit Calais et plusieurs autres places occupées depuis longtemps par les Anglais. C'était encore le cardinal Charles de Lorraine, l'un des plus ardents à réprimer la propagation des nouveautés religieuses. A l'avènement de François II, l'un et l'autre furent nommés ministres : le duc de Guise eut le commandement des armées, et le cardinal de Lorraine l'administration des finances. Leur élévation fut considérée comme un préjudice causé aux princes du sang et aux principaux dignitaires de la couronne.

Ces princes du sang étaient Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Louis de Condé, premier du nom. Antoine de Bourbon, prince vaillant à la guerre, mais irrésolu et inconstant dans ses desseins,

flotta longtemps entre la foi de ses pères, la foi de saint Louis et de Charlemagne, et la nouvelle religion : il finit cependant par se déclarer catholique. Louis de Condé, selon Brantôme, cachait dans un corps frêle et contrefait une âme ardente et un grand cœur, mais n'était animé d'aucune ferveur religieuse : il s'allia aux protestants pour se servir de leur appui dans les complots tramés sous son nom contre le roi et son gouvernement. Il s'attacha Théodore de Bèze comme conseiller intime, et fut par lui compromis dans de graves circonstances.

Les Montmorency et les Châtillons se trouvaient également humiliés et lésés par l'élévation des Guises aux premières charges de l'Etat.

Le connétable Anne de Montmorency avait gagné, par ses mérites personnels, les faveurs de François I[er] et de Henri II. Zélé catholique, il avait poursuivi à outrance les protestants; mais cela n'empêcha pas les Guises, parvenus au pouvoir, de le mettre de côté, le dépouillant même, à leur profit, de la grande maîtrise de la maison royale. Montmorency n'en resta pas moins ferme dans la foi de ses aïeux.

Quant aux Châtillons, neveux par leur mère du connétable de Montmorency, ils avaient, depuis quelque temps déjà, embrassé les nouvelles doctrines religieuses.

L'aîné de cette maison était Odet de Coligny, évêque et comte de Beauvais, titulaire de treize abbayes, au nombre desquels on comptait Saint-Bénigne de Dijon et Vézelay. Il avait été créé cardinal par Clément VII, en 1535. Après une apostasie scandaleuse, il s'enfuit en Angleterre, et

s'y maria en habit de cardinal, avec Élisabeth de Hauteville, sa maîtresse.

Venait ensuite Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, qui fut successivement colonel et capitaine-général de l'infanterie française, gouverneur de Paris et de l'Ile de France, amiral de France, gouverneur de Picardie et d'Artois. Nous l'avons déjà vu chercher à former dans le Brésil des colonies protestantes; nous le verrons encore prêter son appui à la révolte et à la guerre civile, promener dans sa patrie des armées étrangères; et, plus encore, livrer à la reine d'Angleterre la ville du Havre, dont le roi lui avait confié la garde.

Son frère puîné, François de Coligny, seigneur d'Andelot, lui succéda en 1555, dans la charge de colonel général de l'infanterie française, et, comme lui, tourna ses armes contre le roi. Il avait été le premier d'entre ses frères à embrasser les nouvelles doctrines, et il les faisait prêcher publiquement en Bretagne, où il possédait de grands biens, du chef de Claude de Rieu, sa femme.

Tombé en disgrâce pour ce fait, il fut enfermé dans les prisons de Melun ; mais il en sortit bientôt, sur la promesse qu'il fit d'entendre au moins une messe, sans qu'on exigeât de lui une abjuration plus formelle.

Les Bourbons, les Montmorency, les Châtillons, sans distinction de sentiments religieux, s'unirent dans le but commun de reconquérir sur les Guises leur position politique perdue et de renverser la puissance de cette maison nouvelle.

De l'alliance monstrueuse de fervents catholiques comme le Connétable, avec les protestants, sortit la conjuration d'Amboise, dans laquelle figurent plu-

sieurs Bourguignons, comme les Lafin de Beauvoir, les La Nocle et quelques autres, ainsi que nous le verrons ailleurs.

A la conjuration d'Amboise doit se terminer notre exposé préliminaire. Nous connaissons les principaux acteurs du grand drame de la *Réforme* en Europe; nous savons que penser de la tolérance protestante; des inquisitions d'Angleterre et de Suisse comparées à l'inquisition espagnole; de la théorie du libre examen, ce grand levier des innovateurs, et d'où sont nées les doctrines les plus insensées et les plus perverses. Trop souvent célébré comme une précieuse conquête de l'esprit humain, malgré les ruines accumulées par l'application de ses principes à nos institutions sociales et politiques, le libre examen est, peut-on dire avec plus de raison, l'expression d'un immense orgueil, et la source de nos révolutions modernes.

Maintenant il est temps d'ouvrir les diverses archives de la Bourgogne pour en extraire les documents authentiques de son histoire pendant cette période qui commencera au concile de Lyon en 1527 et se prolongera jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Errata

Page XXVII, ligne 23, après Danemarck, mettez un point, et au lieu de *qui*, lisez *Christian*.

Page LX, ligne 1, au lieu de *l'introduire*, lisez *introduire cette réforme*.

Auxerre. — Imp. Vosgien et Thomas.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 04 12 07 08 6